

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 52

En exercice : 52

Présents : 46



N°020

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2026**

L'AN deux mille vingt-six, le 09 avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni Salle du Conseil municipal à sous la présidence de Monsieur Sofienne KARROUMI, Maire.

Etaient présents : KARROUMI Sofienne, DJEBBARI Nabila, LESCAUT Guillaume, COULIBALY Dialla, SERISIER Wilfried, DOGHMANE Amel, GUERRIEN Marc, FAYE Carolina, SISSOKO Sadio Edouard, LO TUTALA Aline, VIGOT Thomas, QUETIER Julie, LAHJIBI Mohamed, PEDE Vérane, CAMARA Demba, BELAIR Katalyne, PINAUD Yoan, FERREZ - LE GUET Léa, FAZAZI Zeid, Adjoints au Maire

VALLY Sophie, COHEN-HADRIA Yonel, NARASSIGUIN Corinne, LACHAUD Bastien, NCIRI Leïla, LEFEBURE Pierre, HUREL Marguerite, MALEME Lway-Dario, MERAZGA Sonia, MOUANGUE Véronique, NAULEAU Pierre-Yves, PLEE Eric, BLIOT Cassandre, PRESSET Louis, KONTE Djeneba, MESNARD Maximilien, GOLON Lucas, DICKA Carole, LAFARGE Astrid, FRANCKET Karine, SACK Pierre, HADJI-GAVRIL Michel, OZHAN Mizgin, GODIN Guillaume, BOUZIDI Zakia, BENDAHMANE Ayoub, CAZALOT-DUQUESNE Laura, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Aïcha NIAKATE

Madame Yanna ANTIGNY-FERNANDES

Madame Severine ALEHAUSE

Monsieur Amadou DIAW

Monsieur Ulysse KUMMER

Madame Ling LENZI

Monsieur Sadio Edouard SISSOKO

Monsieur Lucas GOLON

Madame Dialla COULIBALY

Madame Carolina FAYE

Monsieur Guillaume LESCAUT

Madame Karine FRANCLLET

Secrétaire de séance : Guillaume LESCAUT

DGA Développement/ MAIRE/

OBJET : Rapport annuel sur la situation de la ville en matière de développement durable

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed LAHJIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2311-1-1 ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » ;

Vu le rapport sur la situation de la ville d'Aubervilliers en matière de Développement Durable annexé à la présente délibération ;

Vu la stratégie « ville durable » 2022-2030 de la ville d'Aubervilliers ;

Considérant qu'il y a lieu, préalablement aux débats sur le projet de budget 2026, de présenter un rapport sur la situation de la ville d'Aubervilliers en matière de Développement Durable ;

Prend acte par 52 pour

DELIBERE :

PREND ACTE du rapport sur la situation en matière de développement durable sur la commune, annexé à la présente délibération.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen

de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 17/04/26
Accusé en préfecture :
93-219300019-20260409-lmc143606-DE-1-1
Publiée le : 20/04/26
Certifiée exécutoire : 17/04/26

Le Maire,
Sofienne KARROUMI



Rapport Développement Durable 2025 de la ville d'Aubervilliers



Illustration: Cour Jardinée Jean Moulin, rue Henri Barbusse

Table des matières

INTRODUCTION	4
Axe 1 : Lutte contre le changement climatique	6
Action 1 : Renforcer les exigences environnementales dans le cadre du dispositif d'utilisation d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	6
Action 2 : Déployer des cours oasis dans les cours d'écoles primaires et élémentaires de la ville	9
Action 3 : Mettre en place une stratégie Economie Sociale et Solidaire	10
Action 4 : Développer des aménagements cyclables : poursuivre de manière progressive les aménagements cyclables.....	12
Action 5 : Mettre en place des actions de promotion et d'apprentissage du vélo.....	15
Action 6 : Aide à l'achat de vélos mécaniques	17
Action 7 : Mettre en place un plan de déplacements de l'administration (PDA)	18
Action 8: Rénover le bâti public de la ville afin de limiter les consommations énergétiques.....	20
Action 9 : Renforcer les exigences environnementales relatives aux déchets dans le cadre du dispositif d'utilisation d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	23
Action 10 : Déploiement d'une stratégie compost à destination des écoles, des EHPAD, des jardins partagés et des habitants de la ville.....	26
Action 11 : Collecte des cartons au marché du Centre-Ville	27
Action 12 : Renforcer les exigences environnementales dans le cadre des marchés publics, mettre en œuvre des actions : analyser les marchés en cours, définir des critères complémentaires à ceux existants et les appliquer.....	28
Action 13 : Renforcer les exigences dans les écoles relatives au tri et à la collecte des déchets dans les cantines	32
Action 14 : Mise en place d'un arrêté et d'une charte chantier faibles nuisances.....	33
Action 15 : Mise en place du tri dans les bâtiments de la ville	34
Action 16 : Lancement d'expérimentations urbaines en faveur de la transition écologique via l'appel à projet Quartiers Métropolitains d'Innovation.....	35
Action 17 : Mise en place d'une charte évènements écoresponsables	36
Action 18 : Mise en place d'un budget vert – volet atténuation	37
Axe 2 : Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources	39
Action 1 : Renforcer les exigences environnementales dans le cadre des documents d'urbanisme s'appliquant sur le territoire: enrichir les révisions et modifications du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.....	39
Action 2 : Renforcer les exigences environnementales des opérations d'aménagement et ce à chaque échelon du projet - de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) au permis de construire .41	
Action 3 : Valoriser les parcs existants et développer des espaces verts sur l'espace public de la ville : déminéraliser des espaces en faveur d'une densification végétale.....	42

Action 4 : Mieux connaître la biodiversité communale et s’engager pour le bien-être animal	45
Action 5 : Coordonner et accompagner les jardins partagés de la ville : recenser et cartographier les jardins partagés de la ville, animer le réseau de jardins et assurer une communication des actions.....	47
Axe 3 : Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains	49
Action 1 : Accompagner les retraités jusqu’à leur fin de vie	49
Action 2 : Proposer un environnement sain et sensibiliser les jeunes enfants au développement durable	51
Action 3 : Sensibilisation auprès des jeunes – actions du CLJ.....	53
Action 4 : Définir un nouveau cadre de la politique de la ville en faveur des quartiers prioritaires.	55
Action 5 : Promouvoir une politique de diversité et d’égalité (handicap, discriminations, égalité femme – homme)	58
Axe 4 : Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations	60
Action 1 : Faciliter l’accessibilité au logement.....	60
Action 2 : Lutter contre le chômage.....	61
Action 3 : Définir un nouveau cadre d’actions en matière de santé	63
Action 4: Faciliter l’accès aux soins	65
Action 5 : Soutien à la parentalité et au lien social	67
Action 6 : Définir le nouveau cadre des politiques sociales	70
Action 7 : Développer un plan de sensibilisation à l’environnement en milieu scolaire, auprès des habitants, des élus et de l’administration.....	72
Axe 5 : Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	76
Action 1 : Assurer une coordination de l’aide alimentaire intégrant une alimentation durable	76
Action 2 : Projet « VRAC » : expérimenter des distributions au plus près des habitants par groupement d’achat	78

INTRODUCTION

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat d'orientation budgétaire (DOB), d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Ce rapport développement durable permet aux collectivités de réinterroger leurs politiques publiques, leur fonctionnement et leurs modalités d'intervention en perspective du développement durable de leur territoire. On rappelle que la notion de développement durable est souvent représentée comme l'enchevêtrement de trois cercles représentants : l'économie, le social, et l'environnement.

L'article L. 110-1 du code de l'environnement définit le développement durable comme un développement visant concomitamment les 5 finalités suivantes :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- épanouissement de tous les êtres humains ;
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- transition vers une économie circulaire – Consommation responsable.

L'objectif de ce rapport est d'analyser comment chaque politique agit concomitamment et avec quelle ampleur sur les 5 finalités du développement durable.

Pour rappel, la ville a également adopté en conseil municipal de décembre 2022, une stratégie « ville durable ». Elle devient le fil rouge pour rendre la ville d'Aubervilliers plus verte, plus agréable à vivre et adaptée aux défis du changement climatique. Elle fait suite à l'agenda 21 de la ville qui s'est terminé en 2021 et permet de concrétiser les engagements pris en matière de cadre de vie et environnement.

Cette stratégie organisée en 8 thématiques affiche plusieurs objectifs à atteindre, en fonction des compétences de la ville et de ses partenaires. Un premier comité de suivi s'est tenu le 5 décembre 2022 en présence de l'ensemble des élus ayant des délégations en lien avec les thématiques du développement durable, ainsi que les agents des directions impliquées. Après 2 ans de mise en œuvre, un second comité de suivi s'est tenu le 20 janvier 2025 en présence notamment des associations et partenaires de la ville.

Cette stratégie vient nourrir en profondeur le présent rapport de développement durable. Celui-ci reprend donc de nombreuses actions de la stratégie, notamment celles mises en œuvre en 2023, 2024 et 2025 sur les axes biodiversité et changement climatique. Pour les autres axes du rapport, ce dernier a été complété par l'ensemble des politiques sociales que mène la collectivité, en se focalisant sur les principales. Le rapport s'organise autour des 5

axes de l'article L. 110-1 du code de l'environnement susmentionné, et présente sous forme d'actions concrètes, la politique environnementale et sociale de la ville d'Aubervilliers.

projet

Axe 1 : Lutte contre le changement climatique

Action 1 : Renforcer les exigences environnementales dans le cadre du dispositif d'utilisation d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Enjeux :

Les bailleurs sociaux disposent d'un patrimoine bâti important (+ de 40% des logements du territoire communal) et d'espaces extérieurs accessibles à leurs locataires ou ouverts au public (notamment l'OPH d'Aubervilliers). La Ville, l'Etat, Plaine Commune et 14 bailleurs sociaux ont signé une convention GUSP en QPV 2017-2023.

Une nouvelle convention cadre a été annexée au contrat de ville pour Plaine Commune pour la période 2025-2030 pour 13 bailleurs concernés.

Celle-ci prévoit notamment que les bailleurs bénéficiant de l'ATFPB doivent mettre en place chaque année des actions d'amélioration du cadre de vie de leurs locataires. Parmi ces actions, certaines peuvent concerner notamment la concertation/sensibilisation des locataires ainsi que l'animation/le lien social et le vivre ensemble.

Dans ce cadre, des actions visant à lutter contre le changement climatique et préserver la biodiversité peuvent être mises en place.

Dans les faits :

Actions réalisées en 2025 et perspectives 2026 par bailleur social en concertation avec la ville:

OPH d'Aubervilliers :

- Pour le site de La Maladrerie : entretien du « Jardin des Rocailles » par le bailleur.

- Pour le site rue Charles Tillon : Mise à disposition, gestion et animation du jardin des Fabriques, en partenariat avec l'association La Sauge, pour valorisation du site à travers son utilisation et son ouverture au public, via des activités en lien avec l'écologie urbaine (ferme pédagogique, activités de jardinage, sensibilisation et découverte de la biodiversité).

Seqens :

Pour le site du 29/31 rue Charles Tillon : actions de sensibilisation aux économies d'eau et aux éco-gestes et continuité des actions autour du jardin pédagogique partagé dans l'espace clôt devant la résidence.

Pour le site 36, rue de la Courneuve : poursuite des ateliers participatifs de jardinage et embellissement des espaces extérieurs par l'association « Apes » avec un paysagiste et installation du composteur.

RIVP :

- Sur le site du square des Roses : le bailleur continue son soutien à l'association « Mozaïk » pour améliorer la gestion du jardin partagé en fond de parcelle et développer une gestion écologique du jardin : fourniture d'outillage, installation de deux récupérateurs d'eau, mise en place de jardinières et plantation d'arbustes.

Entretien de l'en fleurissement du local encombrant par l'association « Heaven ».

-Pour le site des Fusains : en amont de la réhabilitation planifiée, des actions sur les espaces verts sont réalisées. La RIVP travaille avec un paysagiste pour accompagner la transformation du quartier.

-Pour le site rue de Presles : création d'un nouveau local OM et Encombrants en entrée de résidence, végétalisé comme pour le site du square des Roses.

Des ateliers de jardinage ont été réalisés à l'automne avec l'installation de bacs de plantation derrière le bâtiment.

Dans le cadre de la réhabilitation prévue en 2026, le bailleur prévoit un ravalement extérieur.

Le bailleur projette en 2026 des ateliers de sensibilisation à la maîtrise des charges.

-Pour le site de La Maladrerie : le bailleur prévoit en 2026 une concertation avec les locataires pour la mise en œuvre d'un projet dans l'espace jardin située au 23-25 rue du Long Sentier, actuellement fermé.

I3F :

- Pour les sites 76 et 193, bd. Félix Faure : le bailleur a mis en place des ateliers de réparation de vélos favorisant les mobilités douces.

- Pour le site du 193, avenue Jean Jaurès : réhabilitation prévue en 2026.

- Pour le site rue d'Auvry : installation prévue en 2026 de 3 ruches sur le site rue d'Auvry, en lien avec l'association la Ferme urbaine.

- Pour le site rue de la Commune de Paris : réouverture du parc en cœur d'îlot contraint à la fermeture depuis l'opération de sécurisation en mars 2024.

CDC Habitat :

-Pour le site du 136 avenue de la République : réhabilitation achevée fin 2024 (isolation thermique extérieure, électricité, changement des huisseries et volets).

- Pour le site du 2-4-6 rue Mendel Kalmenson : des actions de sensibilisation aux éco-gestes, notamment les économies d'eau, sont envisagées en 2026.

Seine Saint Denis Habitat : site 1, rue Francis de Pressensé.

- Un jardin partagé/jardinière (dispositifs de bacs) construit par l'association La Clé du Sol est installé à l'intérieur de la cour d'entrée de l'espace dédié aux ateliers.

- Continuité des ateliers et des animations autour du compostage et du jardin partagé, plantation de bulbes par les équipes du bailleur.

- Ateliers de réparation de vélos, animations autour de la mobilité douce.

- Perspectives en 2026 de remplacer les chaudières.

Logirep :

-Remplacement des chaudières rue du Haut Saint Denis.

-Enquête auprès des locataires sur plusieurs thèmes selon le niveau d'appropriation par les résidents, notamment des projets de création d'un jardin partagé et/ou d'installation de composteurs.

Antin Résidences :

-Plusieurs actions de sensibilisation aux espaces extérieurs privés (aide au défrichage avec prêt d'outils) mais la participation des locataires reste plutôt faible.

Bâtigère :

-Ateliers jardinage/balcons fleuris/terrarium réalisés en 2025 avec l'association « Instant Culture ».

projet

Action 2 : Déployer des cours oasis dans les cours d'écoles primaires et élémentaires de la ville**Enjeux :**

La ville a souhaité engager en 2022 la rénovation de plusieurs de ses cours d'écoles communales en cours oasis avec un objectif d'une à deux cours par an.

L'objectif visé est triple :

- Améliorer le bien-être des enfants tout en promouvant une éducation au développement durable ;
- Lutter contre le changement climatique par la création d'îlots de fraîcheurs ;
- Préserver la biodiversité et les ressources, en diminuant l'artificialisation des sols, en créant des espaces naturels favorables à la biodiversité, tout en améliorant la gestion des eaux de pluie.

C'est dans ce contexte que la ville a rénové en 2025 la cours de l'école Françoise Dolto.

Dans les faits :

Après les rénovations durant l'été 2022 des cours des écoles Albert Mathiez (1500m²) et des cours des écoles Curie Langevin (5000m²), des cours Firmin Gémier (4500m²) et Jaurès (1800m²) en 2023, des cours Macé Condorcet (800m²) et Prévert (2000m²) en 2024, la ville a rénové en 2025 la cours de l'école Françoise Dolto (2400m²).

Afin d'atteindre ces objectifs fixés, les différents travaux ont consistés en :

- la dés-imperméabilisation du sol (favoriser les sols clairs et perméables) et création de zones de pleine terre ;
- la création de zones ombragées (végétales ou artificielles) ;
- l'intégration d'équipements plus ludiques permettant de varier les expériences sensorielles, relationnelles, de motricité et imaginaires ;
- l'utilisation de matériaux biosourcés, locaux ou de réemploi notamment pour le mobilier ;
- diversifier les pratiques sportives tout en veillant à une répartition équitable de l'espace entre les filles et les garçons ;
- mener une réflexion sur l'ouverture des cours aux temps extrascolaires et à d'autres publics.

Bilan de l'opération sur la cours Dolto 2025 :

- Plantation de 38 arbres ;
- Aménagement de 178 m2 de sol en liège en décrouant des enrobés ;
- Création de 271 m2 d'espaces verts supplémentaires à la place d'enrobé existant. Soit 449 m² de surface désimperméabilisée.

Action 3 : Mettre en place une stratégie Economie Sociale et Solidaire

Enjeux :

Dans le cadre de la délégation à l'Economie Sociale et solidaire (ESS), le réseau local a été lancé le 23 novembre 2022, à Poush, dans le cadre du mois de l'ESS. Ses objectifs étaient de favoriser l'émergence et l'implantation de nouvelles activités économiques sur le territoire, de proposer de nouveaux services à la population et de développer des emplois.

Au quotidien, le service vie associative propose également appui et conseil aux porteurs de projets et la diffusion d'appels à projets (Plaine Commune : ESS, Fabriques d'avenir, Interfaces ; Conseil départemental : Agir in Seine-Saint-Denis ; Conseil régional : Aide à la création de tiers-lieux, accélérateur ESS, budget participatif ; CRESS ; Fondations ; Aubervilliers mécénat...).

Dans le cadre de la compétence communautaire et de l'appel à projet annuel portant sur l'ESS, le lien est régulier avec les services de Plaine commune.

Les adhésions au RTES et à la CRESS, têtes de réseau nationales et régionales, constituent également une ressource pour l'appui au réseau local.

Les rencontres trimestrielles du réseau des acteurs locaux de l'ESS organisées depuis mars 2023 proposent - notamment sous la forme de visites apprenantes - d'apporter aux participants des informations, des ressources et un espace d'échanges, de découverte et d'initiative.

Trois axes principaux étaient proposés pour la programmation ESS de l'année 2025 :

- Poursuite du soutien et de l'accompagnement des acteurs locaux, notamment à travers les rencontres trimestrielles ;
- Reconduction du marché de l'ESS, pour la troisième édition de novembre 2025 ;
- Participation de la collectivité et de ses partenaires à la 6ème édition du Forum mondial de l'Économie Sociale et Solidaire (GSEF) 2025.

Dans les faits :

- Concernant les trois matinées de rencontre des acteurs locaux de l'ESS :
 - 9 avril, au Point fort : emploi associatif et ESS (offre de conseil et d'accompagnement, panorama de l'emploi associatif, actualité des dispositifs et contrats aidés...), bilan et perspectives du mois de l'ESS 2024 ;
 - 4 juillet, à WPDI : prévenir et anticiper les difficultés économiques et financières, propositions et appel à participation pour le mois de l'ESS 2025 ;
 - 10 octobre, à la Digitale académie : présentation des programmes Expérimentation et Innovation sociale de Paris & co, organisation du mois de l'ESS 2025.
- Concernant la programmation du mois de l'ESS à Aubervilliers :

Pour mémoire, cet événement avait précédemment été organisé :

- en 2023, aux Laboratoires, autour d'une dizaine de stands animés par les partenaires ;
- en 2024, à la Maison des services Amini, autour d'une quinzaine de stands animés par les partenaires.

Organisée dans le cadre de la 18ème édition du mois de l'ESS, qui se déroulait à l'échelle nationale du 1er au 30 novembre 2025, la troisième édition de la Foire solidaire (ex Marché de l'ESS) avait pour slogan « Vivre ensemble, consommer autrement, des solutions locales pour un quotidien plus solidaire ».

L'événement rassemblait treize stands animés par des acteurs locaux, le mercredi 19 novembre, aux Laboratoires d'Aubervilliers, autour des objectifs suivants :

- rassembler des partenaires associatifs et économiques locaux ;
- valoriser des porteurs de projet et renforcer le réseau local ;
- répondre au contexte actuel de tension sur le pouvoir d'achat et le budget des ménages ;
- informer sur les actions et solutions locales ;
- sensibiliser aux questions du recyclage et de l'alimentation saine et durable ;
- permettre d'acquérir des équipements et des denrées à des prix accessibles.

Le programme proposait également trois rencontres sur les thèmes suivants :

- présentation des dispositifs d'accompagnement et de soutien financier, avec France active ;
- présentation des objectifs de l'association Mi-fugue mi-raison et du Festival We too ;
- présentation du dispositif d'accompagnement à l'entrepreneuriat et des programmes Les battantes et Crescendo de WPDI.

Action 4 : Contribuer à l'apaisement progressif de la ville (aménagement cyclables et autres actions)

Enjeux :

Les mobilités douces sont essentielles pour améliorer la qualité de vie en ville. Elles permettent de diminuer les nuisances en ville induites par les véhicules thermiques (bruit, odeur, émissions de polluants), elles permettent d'améliorer la qualité de l'air (émissions de polluants et de particules) et sont donc un enjeu important de santé publique. Les mobilités

douces, telles que la marche ou le vélo favorise une activité physique indispensable à tout un chacun. Enfin, ils participent à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et permettent donc de lutter contre le changement climatique.

Dans les faits sur les aménagements réalisés :

En 2022, 3830ml de nouvelles voies cyclables ont été réalisées ;

En 2023, 2.630 ml de voies et pistes nouvelles ;

En 2024, 5295ml de voies et pistes nouvelles ;

En 2025, un total de 2800 ml de nouvelles voies cyclables ont été réalisées.

- Liaison Est/Ouest (Rechossière/Charron) : linéaire de 1 550 ml création de piste cyclable et Vélo-rue ;
- Rue du Goulet : 450 ml / création de voie cyclable ;
- Rue Gaëtan Lamy : 200 ml voie cyclable ;
- Rue Bisson : 200 ml / mise en sens unique avec double sens cyclable ;
- Rue Nicolas Rayer : 200 ml/ mise en sens unique/ double sens cyclable ;
- Rue Chappon : 200 ml / création piste et mise en zone 30 /DSC ;

Soit un linéaire de 14 555 d'aménagements cyclables nouveaux depuis 2021.

Dans les faits sur les aménagements en réflexion et études :

Avenue de la République :

L'avenue de la République, de la Mairie d'Aubervilliers au métro « Aubervilliers Pantin-Quatre Chemins », d'un linéaire de 1,5 km, est un axe de desserte intercommunal localisé dans un environnement très urbain avec une accidentologie importante notamment sur les carrefours. Le diagnostic de l'étude de sécurité routière (2020), relève un taux important d'accidents impliquant de nombreux piétons (59% des accidents, contre 28% moyenne départementale), ainsi que les 2-roues.

Après plusieurs études trafics, le Département porte le projet de la mise en sens unique de l'avenue pour les voitures afin d'insérer des aménagements cyclables tout en conservant une jauge de stationnement raisonnable ainsi que la circulation des bus dans les deux sens. Plusieurs temps de concertation à destination de différents publics ont été organisés durant l'année 2025 et cela se poursuivra en 2026. Toutes les informations, diagnostics, rapports, sont en ligne : « L'Avenue de la République se transforme ».

Avenue Jean- Jaurès :

Après une première phase de l'Avenue Jean Jaurès, sur la section dite " Emile Dubois " entre la rue Condorcet et la rue Emile Dubois : création de 2035 ml de pistes cyclables (dont 1875 ml à niveau de trottoir et 160 ml sur chaussée) en 2024. Plusieurs études ont été menées sur

la section 4 chemins/Villette, notamment sur l'intégration de voies bus afin de fiabiliser le temps de parcours et d'améliorer la régularité des bus. Les travaux sur la section 4 chemins/Villette ont commencé en novembre 2025 (durée prévisionnelle de 15 mois).

Rue du Landy :

Le projet s'inscrit dans une volonté de redimensionner les espaces, en donnant plus de place à la nature en ville et aux mobilités actives. Il permettra en outre de résorber l'importante rupture cyclable de ce secteur pour une continuité entre la ville de St Denis et Aubervilliers. Le projet intègre également l'aménagement du Pont. Durant l'année 2025, plusieurs améliorations au projet initial ont été demandées par la ville, notamment sur la sécurisation des traversées piétonnes et le verdissement tout le long de l'axe. Travaux prévus mi-2026.

Rue Paul Bert :

En 2025, le service Planification de Plaine Commune a assuré la maîtrise d'ouvrage de deux rues aux écoles, dont une qui est la Rue Paul Bert à Aubervilliers et qui serait l'une des premières rues aux écoles du territoire. L'aménagement d'une rue en « Rues aux écoles » a pour objectifs de sécuriser les cheminements piétons, d'apaiser l'espace public en travaillant sur la circulation et de végétaliser pour apporter du rafraîchissement. Pour ce projet, quatre ateliers de conception participative ont eu lieu au mois de Juillet et Septembre et ont été animés par FAIR Architecture, un acteur retenu dans le cadre du programme « *Quartiers Métropolitains d'Innovation* » pour son approche innovante en matière de concertation. Ces ateliers ont permis d'interroger les propositions d'aménagements, de recalibrer le projet en fonction des attentes et de faire émerger une dynamique habitante autour de la démarche. Ces moments d'échanges ont également favorisé des discussions avec les habitants, autour de thématiques essentielles telles que la nature en ville, la place de la voiture, l'inclusivité ou encore la ville vue par les enfants.

Action 5 : Mettre en place des actions de promotion et d'apprentissage du vélo

Enjeux :

L'objectif est que les actions de promotions permettent aux habitants de réfléchir à leur mode de déplacement et de privilégier les modes doux.

Dans les faits :

En 2025, la ville a poursuivi des actions de sensibilisation des habitants aux mobilités actives via l'organisation de formations, balades à vélos et événements.

Savoir Rouler à vélo :

En 2025, ce sont 931 enfants accompagnés par les 3 entités. Soit un total de 2162 formés depuis le lancement du dispositif.

En mai 2025, la ville a co-organisé avec la Direction sécurité, la Direction des sports, l'USEP 93 et le Club St un parcours en ville afin de valider le bloc 3 et remettre aux enfants leurs diplômes du SRAV. Ce sont 102 enfants réunis à la fin du parcours en ville autour d'un goûter et la remise d'un livret sur la sécurité.

« Mai à vélo 2025 » :

Comme chaque année depuis 2021, la ville propose différentes actions dans le cadre de l'évènement national « Mai à vélo » pour promouvoir le vélo en ville.

En 2025, la ville a été sélectionnée par l'organisation nationale pour bénéficier d'un soutien en communication et réalisation d'un reportage, qui a permis de rendre plus visibles l'évènement : <https://www.youtube.com/watch?v=g0XD72aN8mY>

Le centre-ville étant contraint par les travaux, il a été proposé d'investir les berges du Canal et ainsi s'approprier les nouveaux aménagements cyclables.

Des ateliers variés pour tous publics : théâtre, balade théâtralisée, atelier « Tous en cuisine » à partir d'invendus, mais aussi compostage pour sensibiliser sur ces enjeux, vente de production des plantes et légumes cultivés non loin du Canal et livrés à vélo, un espace multisports pour les petits, prévention au partage de l'espace public avec les bus de la RATP, les vélos DOTT, les rollers, exposition sur les 200 ans du Canal avec un avant/après... Cet évènement a permis d'augmenter l'implication d'acteurs institutionnels et associatifs, plus nombreux qu'en 2024, ainsi que le nombre de visiteurs.

Semaine européenne des mobilités actives 2025 :

Depuis 5 ans, la ville organise des actions dans le cadre de la Semaine européenne des mobilités. Un rendez-vous annuel visant à promouvoir les mobilités actives. Pour l'édition 2025, il a été proposé une large programmation : la plénière du Comité local des mobilités actives avec ateliers sur les projets « Rues aux écoles » et la requalification de la rue Henri Barbusse et un point étape de la concertation sur l'avenue République. Une balade patrimoine à vélo en partenariat avec les Vélos de la Brèche, à la découverte de l'histoire des cheminées industrielles de la ville avec un travail en amont avec le Conseil local des jeunes.

Une nouvelle action à destination des personnes porteuses de handicap, avec « vélo et handicap, c'est possible ! ». En partenariat avec l'association Un Guidon pour Tous et Tousenselle, une après-midi de découverte et initiation de vélos adaptés aux différents handicaps. Rendre le vélo accessible à toutes et tous, en offrant un cadre sécurisé et adapté

pour l'initiation et la prévention. Les familles sont venues et souhaitent s'inscrire pour des ateliers d'apprentissage ou remise en selle que la ville va proposer en 2026.

Ateliers apprentissage vélo pour adultes :

Depuis le printemps 2022, et grâce au cofinancement du contrat de ville, la municipalité a mis en place des ateliers d'apprentissage du vélo à destination des adultes. En 2025, pas moins de 36 ateliers de deux heures se sont déroulés tout au long de l'année à Aubervilliers. Ces ateliers, répartis en 6 sessions de 6 séances chacune ont permis à plus de 70 participants de s'initier ou de se perfectionner à la pratique du vélo. Cette année, des participants ont été redirigés par les Maison Pour Tous Roser et Berty ainsi que par le club sénior de la ville. Une première action autour du vélo adapté a été organisée sous la forme d'une journée de démonstration de vélo et de stand de renseignements plus généraux sur les accompagnements disponibles à destination des personnes porteuses de handicap ainsi que pour leurs familles.

Déploiement d'une nouvelle offre de vélos électriques en libre-service :

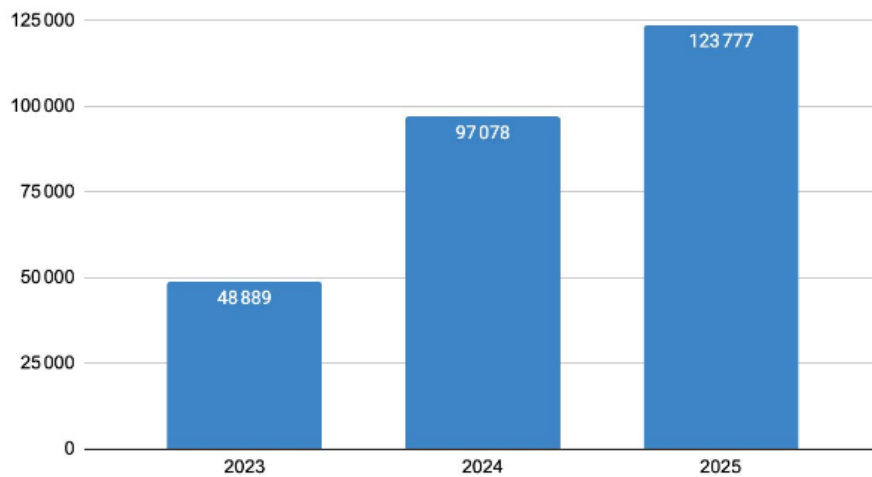
Depuis janvier 2023, la ville a mis en place un nouveau service de vélos à assistance électrique en libre-service de la société Dott pour compléter l'offre de Vélib. Durant 2023 et 2024, 150 vélos à assistance électrique Dott ont été répartis dans les zones de stationnement dédiées et visibles sur l'application, à proximité d'arceaux existants. La circulation a été interdite ou limitée dans certains secteurs (parcs, cimetière, stades, secteur Mairie...). Dott a appliqué une réduction solidaire (-75%) aux personnes qui remplissent les conditions requises ainsi qu'un tarif préférentiel pour les agents et élus de la ville.

La convention est arrivée à terme en septembre 2025. La ville a lancé une consultation pour la poursuite de ce service de vélos. 3 candidats y ont répondu et c'est Dott qui est arrivé en tête de l'analyse.

Depuis le 1^{er} novembre, ce sont 200 nouveaux vélos qui ont été déployés sur la ville. Une nouvelle cartographie est travaillée pour se rapprocher au plus près des besoins des usagers.

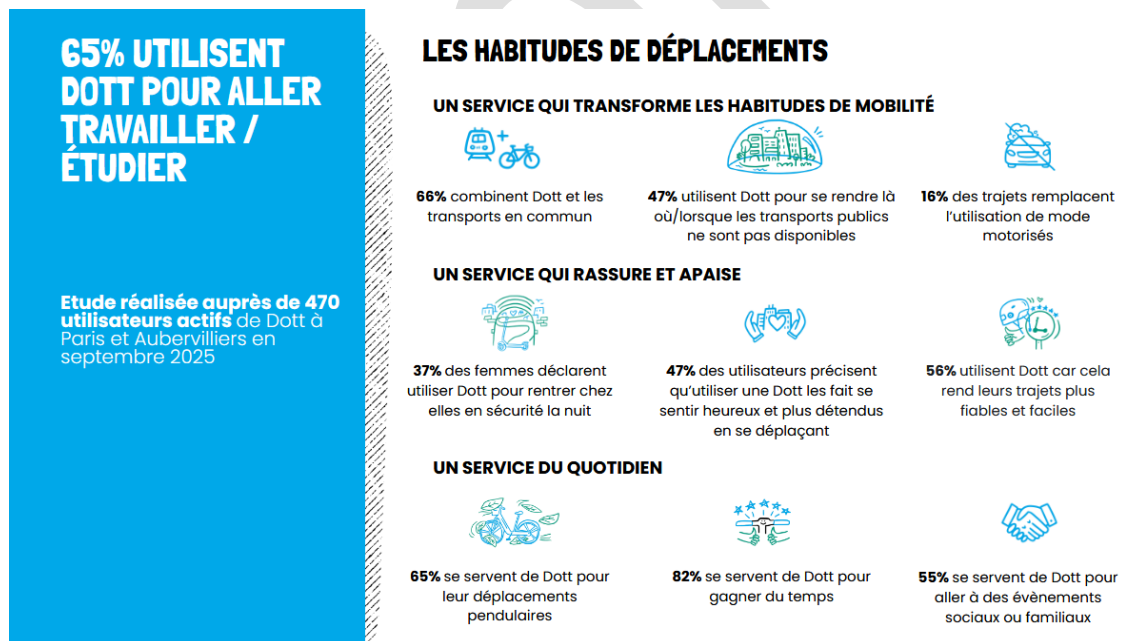
En trois ans, 26 500 utilisateurs ont réalisé 270 000 trajets, soit 1,2 millions de kilomètres parcourus, principalement pour se rendre à Paris ou venir à Aubervilliers depuis Paris (80% des trajets). Passage du cap des 100 000 trajets réalisés en 2025 et une augmentation continue de l'usage, +99% de trajets entre 2023 et 2024 (effet JOP 2024), et +28% entre 2024 et 2025. La progression continue sans effet JOP démontrant le renforcement de l'adoption du service par les habitants.

Nombre de trajets réalisés à Aubervilliers par an



A noter qu'environ 30% des trajets servent à la desserte intra-communale, avec point de départ et d'arrivée dans la ville.

Une étude auprès des usagers a été menée en septembre 2025 afin de mieux connaître leurs habitudes :



Ce changement de mode de déplacement a également un impact sur l'environnement et la réduction des émissions de CO² :

ÉMISSIONS ÉVITÉES : 14t DE CO2 SUR 3 ANS

Estimation de l'impact environnemental du service sur Aubervilliers

	2023	2024	2025	Total
Total des trajets en voiture et en taxi remplacés par Dott	4 644	9 222	14 729	23 951
Km de déplacements en voiture et en taxi remplacés par Dott	20 203	41 040	68 050	129 293
Émissions de CO2 évitées grâce à Dott (tonnes)	2,2	4,4	7,4	14
Coûts marginaux sociaux évités grâce à la réduction de la congestion*	8 485€	17 237€	28 581€	54 303€

*Coût marginal social : mesure du coût pour la société (en raison des effets sur la santé, de la perte de productivité, etc.) d'un km de congestion

Bilan de l'offre Vélib :

Vélib est présent sur la ville depuis 2017, avec 13 stations (413 vélos) réparties sur toute la ville. Les données montrent une progression importante à partir de 2023, soit à partir de l'arrivée de la nouvelle offre DOTT sur la ville. Ci-dessous les données des arrivées et départs :

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Départs	165 434	188 100	218 339	251 864	292 036	308 618	1 424 391
Arrivées	168 412	189 204	219 179	253 974	293 732	309 424	1 433 925

Action 6 : Aide à l'achat de vélos mécaniques

Enjeux :

Dans le cadre de sa stratégie du développement durable et sa politique de la mobilité durable, la ville d'Aubervilliers a souhaité accompagner les habitants à utiliser davantage le

vélo au quotidien, quels que soient leurs moyens et leurs besoins de déplacement, en mettant en place un dispositif d'aide à l'achat de vélo mécanique.

Ainsi, depuis mai 2023, la ville rembourse 50 € pour l'achat d'un vélo mécanique d'occasion et 100 € pour l'achat d'un vélo mécanique neuf sur présentation de la facture d'achat. Cette aide, octroyée sans conditions de ressources, concerne rétroactivement tous les cycles achetés depuis le 1er janvier 2023. Depuis le conseil municipal de juillet 2024 l'aide a évolué et permet désormais de déposer plusieurs demandes par foyer.

Dans les faits :

315 demandes reçues jusqu'au 30 novembre 2025.

- 162 sont des femmes
- 144 des hommes
- 9 ne se prononcent pas sur leur genre.

Types de vélos :

- 95 vélos d'occasion
- 220 vélos neufs

86 demandes non éligibles (vélos électriques, achats antérieurs, documents non conformes...). Pour les achats des vélos « électriques » les personnes sont orientées sur l'aide de la Région et l'ensemble des dispositifs.

L'aide a été inscrite au budget 2026 pour poursuivre ce soutien au changement de mode de déplacement.

L'information de ce dispositif est affichée sur les panneaux municipaux, dans les locaux de nos partenaires (le Magasin Général du Vélo et l'association les Vélos de la Brèche) et diffusion lors des évènements sur la ville.

Action 7 : Mettre en place un plan de déplacements de l'administration (PDA)

Enjeux :

Par une délibération présentée au conseil municipal du 15 décembre 2022, la Ville d'Aubervilliers s'est dotée d'une stratégie de ville durable qui pointe notamment la volonté de la ville d'engager une réflexion collective sur la mise en œuvre d'un Plan de Déplacements de l'Administration. L'ambition est de faire évoluer les comportements des agents de la ville en faveur des modes de déplacements les moins polluants, dans une logique d'exemplarité.

Dans les faits :

Mesures du PDA :

Inciter la pratique du vélo pour de nouveaux utilisateurs : En mai 2025, 20 agents dont une grande partie était des automobilistes ont pu bénéficier d'un prêt de vélos à assistance électrique (VAE) pendant un mois. Dans le retour d'expérience, 91% d'entre eux ont indiqués être convaincus que le VAE est adapté pour leurs trajets. De plus des ateliers de remise en selle pour le vélo mécanique et des ateliers d'autoréparation ont été proposés aux agents dans le cadre de Mai à vélo et de la Semaine européennes des mobilités.

Pour accompagner le changement de modes de déplacements : Mise en place du Forfait Mobilités Durables depuis 2022 pour inciter les agents à l'usage des modes doux. En 2024, les bénéficiaires du FMD ont augmentés de 70 %.

Ainsi en 2024, ce sont 174 agents (contre 103 en 2023) dont :

- 102 catégorie C ;
- 32 catégorie B ;
- 40 catégorie A.

Développer la pratique de vélo (trajets inter professionnels) avec l'utilisation de vélos à assistance électrique en libre-service. La mise en place de l'offre DOTT en janvier 2023 complète l'offre Vélib pour les déplacements des agents. Pour 2025, 38 agents ont fait la demande de code de réduction, 934 trajets ont été réalisés soit en moyenne 26 trajets par utilisateurs. Plusieurs campagnes de communication interne ont été menées pour faire découvrir le dispositif.

Accompagner ces actions avec des stationnements vélos/voiture électrique à proximité des lieux de travail des agents de la ville. En 2025 tous les sites de la ville sont dotés de stationnement vélo installés à l'intérieur des bâtiments ou à proximité immédiate des accès principaux. En 2026, une station de réparation et gonflage va être installée sur un site administratif. Le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques est également existant sur les parkings des bâtiments et annexes de la ville.

Préfigurer un projet de pool de véhicules propres. En 2024, un cahier des charges a été élaboré pour lancer une étude d'optimisation et de verdissement de la flotte municipale.

Bien que cette étude n'ait pas encore pu être menée (absence de candidature à l'offre publiée), elle demeure une perspective stratégique pour réduire l'impact écologique de la collectivité. Parallèlement, le renouvellement du parc de la ville est déjà en cours, et la ville remplacera, selon les besoins des services, tout véhicule vieillissant en un véhicule électrique ou peu émetteur de GES.

Mettre en place un marché de location longue durée de VAE et vélo-cargo à destination des services : Un cahier des charges a été élaboré pour un marché conclu en décembre 2024 portant sur la fourniture, la location longue durée, l'entretien, et la réparation de vélos à assistances électriques et vélos cargos adaptés aux besoins spécifiques de certains services. Une première location longue durée de 10 vélos sur un an été mise en place en Mai 2025.

Obtenir le label « Employeur Pro-vélo » : En 2023, la ville s'est engagée dans le dispositif « Objectif Employeur Pro vélo », porté par la FUB et soutenu par l'ADEME, pour encourager et faciliter l'usage du vélo en interne. **En décembre 2025 à l'issu d'un audit la ville d'Aubervilliers a obtenu la labellisation « Employeur Pro vélo » niveau argent.**

Action 8: Rénover le bâti public de la ville afin de limiter les consommations énergétiques

Enjeux :

Dans un contexte marqué par l'urgence climatique, la transition énergétique et l'évolution des réglementations environnementales, les collectivités territoriales jouent un rôle clé dans la réduction des impacts environnementaux du bâti. La ville d'Aubervilliers, caractérisée par

une forte densité urbaine et un patrimoine bâti diversifié, est directement concernée par ces enjeux.

Les bâtiments constituent en effet une source majeure de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre, tout en influençant la qualité de vie des usagers et la résilience du territoire face aux changements climatiques. Réaliser un bilan environnemental des bâtiments municipaux et du parc bâti de la commune permet d'identifier les principaux leviers d'amélioration en matière de performance énergétique, de gestion des ressources, de confort thermique et de réduction des nuisances environnementales.

Ce bilan vise à dresser un état des lieux précis des caractéristiques environnementales des bâtiments d'Aubervilliers, à analyser leurs impacts actuels et à orienter les actions futures en faveur d'un développement urbain plus durable. Il s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique, en cohérence avec les politiques publiques locales, métropolitaines et nationales.

Dans le cadre de sa politique de rénovation des équipements publics, la municipalité s'est engagée dans un programme pluriannuel d'amélioration énergétique et de mises aux normes qui correspond aux conditions requises indiquées dans les fiches standardisées relatives aux démarches d'obtention de certificats d'économie d'énergie ainsi qu'à une certification ACERMI.

Dans les faits :

Le chantier de la rénovation énergétique des bâtiments existants, dont l'efficacité énergétique est très inférieure à celle des constructions neuves, demeure largement devant nous et il importe de renouveler l'élan de tous les acteurs pour atteindre les objectifs à l'horizon de 2030 puis 2050. C'est un chantier pour le climat, mais aussi un enjeu majeur de la transition écologique de notre économie, car il permettra un développement de l'activité dans le secteur du bâtiment par le renforcement de l'emploi local qualifié et non délocalisable. **Dore et déjà, la ville peut se féliciter d'avoir atteint en 2025 les 40 % d'économies d'énergie demandés dans le cadre du décret Tertiaire en 2030.**

Au vu de la multiplicité des objectifs en matière de rénovation des bâtiments la politique de la ville pour l'année 2025 s'est portée sur :

- Axe 1 : Remplacement des menuiseries extérieures double vitrage aux normes ;
- Axe 2 : Protection solaire : fourniture et pose de stores extérieurs automatique et tout type de protection ;
- Axe 3 : Isolation thermique par doublage mur, toiture et faux plafond ;

- Axe 4 : Rénovation éclairage, installation de luminaires à économie d'énergie type led ;
- Axe 5 : Mises aux normes PMR.

De nombreuses actions et travaux visant à réduire les consommations d'électricité ont été réalisées. Pour exemple, le remplacement des luminaires fluorescents par du LED, l'installation de détecteur de présence dans des sanitaires ou autres locaux, la réduction des consommations de gaz. L'accent a été mis sur le remplacement des menuiseries extérieures de différents groupes scolaires. Une attention particulière a été retenue par le service régie dans l'utilisation des matériaux ou produits labélisés lors des divers travaux d'entretien comme les peintures ecolabel, les bois d'origine éco certifié. Il en est de même pour les consommations d'eau par l'installation de « mousseurs » sur les robinets afin de réduire les consommations d'eau potable. Chaque entreprise qui intervient sur les bâtiments de la ville a été sélectionnée selon des critères environnementaux.

Bilan complet des travaux de réhabilitation en faveur de la transition écologique :

BILAN TRAVAUX DEVELOPPEMENT DURABLE GROUPES SCOLAIRES	AXE	PRIX EN € TTC
GRUPE SCOLAIRE BABEUF Travaux de remplacement des menuiseries extérieures phase 2 (rdc+3eme etage)	AXE 1	250 000 €
GRUPE SCOLAIRE JEAN JAURES Travaux de remplacement des menuiseries extérieures	AXE 1	270 000 €
GRUPE SCOLAIRE FIRMIN GEMIER Travaux de remplacement des menuiseries extérieures phase 1	AXE 1	240 000 €
GRUPE SCOLAIRE HUGO STENDHAL BALZAC Pose de stores	AXE 2	110 000 €
ECOLE MATERNELLE JJ ROUSSEAU Travaux aire de jeux, démarche environnementale		51 000 €
GRUPE SCOLAIRE QUINET MATHIEZ Travaux de rénovation de l'office et création d'un restaurant en self-service	AXE 3/4	570 000 €
GRUPE SCOLAIRE JAURES GUESDE PAUL BERT Travaux aire de jeux, démarche environnementale		15 000 €
GRUPE SCOLAIRE JAURES GUESDE PAUL BERT Réhabilitation des sanitaires, gestion de l'eau		212 000 €
GRUPE SCOLAIRE BABEUF Réhabilitation des sanitaires, gestion de l'eau		55 000 €
GRUPE SCOLAIRE CURIE LANGVIN Réhabilitation des sanitaires, gestion de l'eau		325 000 €
ECOLE MATERNELLE DOLTO Création de la cour OASIS , démarche environnementale		830 000 €
GRUPE SCOLAIRE VALLES VARLIN Travaux d'amélioration et de confort, réhabilitation Démarche environnementale	AXE 3/4	325 000 €
ECOLE MATERNELLE FROMONT Mise en accessibilité de l'accès .Création d'une rampe PMR	AXE 5	50 000 €
ECOLE MATERNELLE PAUL BERT Mise en accessibilité de l'accès .Création d'une rampe PMR	AXE 5	50 000 €

TOTAL		2 833 000 €
--------------	--	--------------------

BILAN TRAVAUX DEVELOPPEMENT DURABLE EQUIPEMENTS SPORTIFS	AXE	PRIX EN € TTC
STADE KARMAN Remplacement des éclairages du stade, économie d'énergie	AXE 2	170 000 €
CMA Cyclistes Remplacement de menuiseries extérieures	AXE 1	130 000 €
TOTAL		300 000 €

BILAN TRAVAUX DEVELOPPEMENT DURABLE EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET DIVERS	AXE	PRIX EN € TTC
POINT ANTENNE JEUNESSE Remplacement des menuiseries extérieures et pose de volets	AXE 1	130 000 €
HALLE DU MONTFORT Réaménagement du marché, démarche environnementale		1 600 000 €
EGLISE notre dame des vertus Mise en accessibilité de l'accès .Création d'une rampe PMR	AXE 5	25 000 €
MAISON POUR TOUS ET France SERVICES Création d'espaces verts et aménagement du parvis		750 000 €
TOTAL		2 505 000 €

- Le chauffage au gaz et la maintenance des équipements

La DST a lancé un marché de performance énergétique et de maintenance de nos installations de chauffage et ventilation ambitieux avec des objectifs minimums de diminution des consommations d'eau, gaz et électricité sur 8 ans. Outre les prestations de fourniture de gaz et de maintenance classique P2/P3, ce marché comprend des investissements conséquents sur l'amélioration de nos équipements de chauffage et de régulation, la mise en place de luminaire LED, le déploiement du photovoltaïque, l'installation de matériel de distribution de l'eau plus économe et un suivi plus fin des fuites d'eau. Le marché devrait être notifié au mois de mai/juin 2026.

Action 9 : Renforcer les exigences environnementales relatives aux déchets dans le cadre du dispositif d'utilisation d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Enjeux :

Les bailleurs sociaux disposent d'un patrimoine bâti important (+ de 40% des logements du territoire communal) et d'espaces extérieurs accessibles à leurs locataires ou ouverts au public (notamment l'OPH d'Aubervilliers).

La Ville, l'Etat, Plaine Commune, l'Etat et 14 bailleurs sociaux ont signé une convention GUSP en QPV 2017-2023.

Une nouvelle convention cadre a été annexée au contrat de ville pour Plaine Commune pour la période 2025-2030 pour 13 bailleurs concernés.

Celle-ci prévoit notamment que les bailleurs partenaires doivent mettre en place chaque année des actions d'amélioration du cadre de vie de leurs locataires. Parmi ces actions, certaines peuvent concerner notamment la concertation/sensibilisation des locataires ainsi que l'animation/le lien social et le vivre ensemble.

Dans ce cadre, des actions visant la réduction des déchets peuvent être mises en place.

L'ensemble des bailleurs sensibilisent régulièrement leurs locataires au tri des déchets et à la propreté par voie d'affichage et courriers. En complément, certains mettent en place des actions spécifiques comme indiquées ci-dessous.

Dans les faits :

Actions réalisées en 2025, Perspectives 2026, par bailleur :

OPHA d'Aubervilliers :

- Sur plusieurs sites du bailleur, organisation et participation de l'OPH à des actions de prévention et des campagnes de sensibilisation à la gestion et au tri des déchets sont organisées en pied d'immeubles pour informer les résidents sur les bonnes pratiques, prévenir les nuisibles et encourager les comportements responsables.

- Pour le site Emile Dubois Maladrerie : installation de 6 composteurs dans le cadre de la convention avec Plaine commune.

Adoma :

- Continuité en lien avec Plaine Commune des actions engagées en 2024 d'accompagnement du public arrivant et des actions collectives de sensibilisation à la gestion des déchets, des encombrants et du tri sélectif.

I3F :

- Mise en place en 2026 d'actions collectives de sensibilisation au tri des déchets sur plusieurs sites du bailleur.

- Pour la résidence du 44/44bis rue du Goulet : les locaux OM ont été rénovés et la gestion du tri des déchets s'est améliorée.

Antin Résidences :

- La mise en place d'une Ressourcerie mobile/boutique solidaire permet la diminution des dépôts d'encombrants.
- L'association « La Bricollette » est intervenue à 4 reprises en 2025 pour récupération d'encombrants pour du réemploi. L'association sensibilise également sur la gestion des encombrants et des déchets (tri OM) et au réemploi.

RIVP :

- Pour le site des Fusains : Dans le cadre de la réhabilitation, le bailleur prévoit en 2026 la création de locaux OM à l'extérieur des immeubles ainsi que des actions de sensibilisation à la gestion des déchets pour endiguer la problématique de jets par les fenêtres.

Ateliers avec l'association « Approche », avec mise en place d'un mobilier transitoire dans les espaces verts extérieurs et échanges autour de la problématique des déchets.

- Pour le site rue de Presles : des actions de sensibilisation à la gestion des déchets et au tri ont eu lieu fin 2025 en lien avec Plaine commune et l'association « Terravox ».

Dans le cadre de la réhabilitation prévue en 2026, le bailleur prévoit la création d'un espace encombrant.

- Pour le site de La Maladrerie : le bailleur a renforcé le passage des encombrants par 2 passages supplémentaires par mois.

SEQENS :

- Pour le site 38, rue de la Courneuve : Actions de sensibilisation au tri des déchets suite à la réorganisation de la collecte.

IRP :

- Création d'un local OM (avec mise en place du tri) dans la cour intérieure de la résidence au 12, rue David.

Bâtigère :

- 3 composteurs installés sur le site 172-174 boulevard Félix Faure et 1 signalétique pour le tri des déchets a été mis en place depuis 2024.

CDC Habitat :

- Pour le site avenue des Ponceaux : actions de sensibilisation au tri des déchets en lien avec Plaine Commune.

- Pour le site rue Mouloud Aounit et impasse Crèveœur : actions de sensibilisation aux jets par les fenêtres planifiées en 2026.

- Pour le site du 7-9 rue Guyard Delalain : les bacs à composts installés par Plaine Commune sont bien utilisés par les locataires mais, dans le cadre du diagnostic engagé par le bailleur, il est envisagé en 2026 d'identifier plus précisément les besoins en terme de formation sur le compost.

- Pour le site du 2-4-6 rue Mendel Kalmenson : des actions de sensibilisation sont envisagées en 2026 pour inciter au désencombrement des balcons.

projet

Action 10 : Déploiement d'une stratégie compost à destination des écoles, des EHPAD, des jardins partagés et des habitants de la ville

Enjeux :

La ville s'est dotée en 2022 d'une stratégie compost à destination de plusieurs acteurs : les jardins associatifs de la ville, les écoles de la ville, les EHPAD de la ville et plus largement ses

habitants. Le compostage qu'il soit collectif ou individuel a pour objectif de réduire les déchets produits par les habitants et créer un lien social.

Dans les faits :

Les services de Plaine Commune en lien avec la ville ont pu organiser les actions suivantes :

- Un atelier lombricompostage ;
- 3 inaugurations de composteurs de quartier (square Lucien Brun, Jardin Espérance, Quai Josette et Maurice Audin) ;
- 8 actions en porte à porte sur les dépôts sauvages et le tri sélectif ;
- 8 retournements de matière dans les bacs de maturation pour les composteurs de quartier ;
- 5 distributions de compost mûr ;
- 339 élèves sensibilisés au compostage ;
- 2 sessions de broyage (au sein des jardins Terre Terre et des Noyers) ;
- Sensibilisation sur la mise en place des bornes de déchet alimentaire.

Pour info, grâce à la participation des habitants au compostage de quartier en 2025, un peu plus de 12 tonnes de biodéchets ont été valorisés sur la ville d'Aubervilliers.

L'année 2025 est aussi la seconde année de la mise en œuvre du projet de plateforme locale de production de broyat de bois sur la « friche Cochenec », rue Hélène Cochenec, à côté du marché du Montfort. La ville a mis à disposition cette friche à l'association un Oasis dans la ville, qui a nettoyé et aménagé cette friche en lieu dédié entièrement à la pratique du compostage et du broyat de bois. L'association récolte tout déchet vert et biodéchet du quartier, qu'elle transforme en compost mûr ou broyat de bois pour les composteurs de la ville. La ville continue d'accompagner ce projet novateur, dans l'aide à l'aménagement de la friche, et l'aide à des dossiers de subventions.

Ce projet exemplaire a reçu en 2024 le prix de l'économie circulaire de la Métropole du Grand Paris.

Action 11 : Collecte des cartons au marché du Centre-Ville

Enjeux :

Pour rappel, le tri des emballages est obligatoire depuis 1994 pour tous les professionnels, cela comprend les emballages primaires du produit (ex : cartonnettes...), mais également, les emballages secondaires (regroupant les emballages primaires : boîte en carton, caisse en

bois...) et les emballages tertiaires (emballages de manutention ou de transport : palettes, caquettes...)

Les enjeux sont donc :

- Un meilleur recyclage du carton ;
- La préservation des ressources ;
- La propreté urbaine et le cadre de vie en limitant l'abandon des emballages par les commerçants.

Dans les faits :

La ville d'Aubervilliers et l'Etablissement public territorial Plaine Commune, en collaboration avec le délégataire Mandon (gestionnaire du marché) ont mis en place une collecte de cartons secs les jours de marché et destinée aux commerçants forains.

Les commerçants sont invités à venir déposer dès 7h00 jusqu'à la fermeture du marché leurs cartons propres, vidés de leurs contenus, pliés et aplatis au lieu de dépôt situé à l'angle de la rue Ferragus et de la rue du Goulet. Un agent de Plaine Commune est présent pour accueillir les commerçants et ranger les cartons dans le camion.

Les chiffres des récoltes 2025 sont les suivants :

Récolte des caquettes : 11,324 tonnes

Récolte des cartons : 40,200 tonnes

Action 12 : Renforcer les exigences environnementales dans le cadre des marchés publics, mettre en œuvre des actions : analyser les marchés en cours, définir des critères complémentaires à ceux existants et les appliquer

Enjeux :

Les principaux enjeux consistent à développer une politique d'achat durable en imposant notamment dans les dossiers de consultation des entreprises des éléments en lien avec le développement durable :

- *Soit à travers des critères de jugement des offres en lien avec le développement durable et l'objet du marché ;*
- *Soit en incluant des clauses d'exécution imposées aux titulaires des marchés.*

L'obligation relative au développement durable imposée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) promulguée le 10 février 2020 dont l'objectif est de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat, par le changement de notre modèle de production et de consommation a été mise en œuvre dans les procédures de la commande publique. La loi vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

Pour y parvenir elle fixe cinq grands axes :

- ✓ Sortir du plastique jetable ;
- ✓ Mieux informer les consommateurs ;
- ✓ Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- ✓ Agir contre l'obsolescence programmée ;
- ✓ Mieux produire.

Dans les faits :

Recyclage des consommables d'impression

Dans le cadre de son engagement environnemental et de réduction de son impact écologique, la ville a mis en place un dispositif de collecte et de recyclage des consommables d'impression au sein des sites administratifs. **La DACP a identifié cette année des référents par site sur l'ensemble des bâtiments administratifs pour s'assurer de la continuité et l'efficacité du projet.**

Ce programme concerne spécifiquement les cartouches d'encre et les toners qui, lorsqu'ils sont mal gérés, deviennent une source majeure de pollution en raison de leur composition chimique et plastique non biodégradable. En centralisant leur récupération, la ville souhaite encourager leur traitement adéquat via des filières de recyclage certifiées.

Le déploiement est en cours, à terme des éco-boxes seront installées dans chaque bâtiment pour faciliter le dépôt des consommables usagés, avec des référents par site.

Tri sélectif et déploiement de poubelles bi-flux

Le déploiement s'est étendu cette année avec plus de 60 poubelles déployées permettant d'accélérer le dispositif et familiariser le maximum d'agents sur cette démarche.

Produits d'entretien

La ville poursuit sa démarche pour une consommation moindre en papier, permettant ainsi une réduction des déchets et une rationalisation du budget.

En outre, les commandes régulières de produits sans chimie se poursuivent (produits WC, lavage des sols...). Ils permettent d'assurer la propreté sans exposition des agents utilisateurs et les usagers, notamment les personnes vulnérables (enfants, seniors, ...) à des substances potentiellement nocives, lorsque des produits classiques peuvent contenir des phosphates, des solvants ou des agents de blanchiment.

De plus, la DACP poursuit l'achat de matériels de préimprégnation limitant la consommation de produits et d'eau.

Achat de produits recyclés, issus du réemploi

Le **décret n° 2021-254 du 9 mars 2021**, qui imposait aux acheteurs publics d'acquérir des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, a été **abrogé** et remplacé par le **décret n° 2024-134 du 21 février 2024**. Ce nouveau décret, entré en vigueur le **1^{er} juillet 2024**, précise les modalités de cette obligation en actualisant la liste des produits concernés et les proportions minimales à respecter.

La ville a également pris d'autres engagements en matière de développement durable et la DACP souhaite maintenir ces standards en collaboration avec les fournisseurs :

- **Fournitures de bureau**
76 % du **montant total des dépenses** des consommations totales **pour des produits écologiques** et issus de matières recyclées ou labélisées
- **Vêtements de travail et EPI**
16% de matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.
- **Sacs d'emballage**
Composés à 76 % de matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.
- **Livres, brochures et dépliants imprimés**
100 % issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.
- **Mobilier (sièges, chaises, tables, armoires, bureaux, bibliothèques)**
82 % issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 janvier 2025 issu de l'application dudit décret de 2024, la DACP a déclaré sur le site la part des dépenses relatives à l'acquisition des biens issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées,

qu'ont bien voulu communiquer les directions.

Inventaire du mobilier administratif

L'inventaire mis en œuvre a permis de recenser l'ensemble du mobilier administratif de la collectivité, qu'il soit neuf ou ancien, en bon état ou en mauvais état. Cette mise à jour permettra de disposer d'une vision claire et précise du patrimoine mobilier de la collectivité. Si la DACP dispose de crédits pour l'achat de mobilier, il n'en demeure pas moins que l'objectif visé d'optimisation des coûts pourra être atteint via différents process (redéploiement de mobilier existant, déplacement, réutilisation,) favorisant ainsi la démarche environnementale.

Réemploi de mobilier

Dans cette logique de réemploi, la DACP a récupéré cette année du mobilier (20 armoires) issu d'un don sans charge de la direction du contrôle fiscal d'Ile de France.

Actions plus ciblées sur la commande publique

La DACP au travers de différents contrats a contribué à la mise en œuvre du développement durable. Si la liste n'est pas exhaustive, en voici quelques exemples :

CONTRATS	CRITERES / CLAUSES
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE DEPLOIEMENT DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE EN LIBRE SERVICE	Actions mises en place au titre de ce marché pour limiter l'impact environnemental Matériaux recyclés, politique de réduction des déchets, ...
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE DEPLOIEMENT DE DISTRIBUTEURS DE DENREES ET BOISSONS	Eco-conception, éclairage basse consommation, revalorisation des déchets
ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES ET DE MATERIELS D'EVEIL PEDAGOGIQUE – MISE EN SAC DE KITS SCOLAIRES	Lot de mise en sac réservé uniquement aux ESAT
MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'UNE ECOLE PRIMAIRE AU SEIN DE LA ZAC DU FORT (lancé cette année, attribution en 2026)	
MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA MAINTENANCE, L'EXPLOITATION ET L'AMELIORATION ENERGETIQUE DES EQUIPEMENTS CVC DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA PISCINE PERATOUC	Optimisation des consommations d'énergie sur l'ensemble des sites, réduction de l'impact carbone

(lancé cette année, attribution en 2026)	
PRESTATIONS DE TRAITEUR	Tri des déchets, utilisation de vaisselle et/ou contenants sans plastiques, réutilisables ou en matériaux recyclés que le prestataire s'engage à utiliser
FOURNITURE, POSE ET DEPOSE DE DECORATIONS LUMINEUSES POUR LES ILLUMINATION DE FIN D'ANNEE	Intégration critère développement durable : LED, recyclage des décors et déchets

projet

Action 13 : Renforcer les exigences dans les écoles relatives au tri et à la collecte des déchets dans les cantines

Enjeux :

La restauration collective et notamment la restauration scolaire est un secteur où le gaspillage alimentaire peut être important. La ville a donc souhaité mener son action à travers 3 axes :

- Poursuivre la réduction de l'utilisation du plastique ;
- Déployer le tri des biodéchets dans les écoles ;
- Travailler avec Plaine commune sur un projet de collecte des biodéchets.

Dans les faits :

En 2023, la ville a mis en place en partenariat avec Plaine commune et le SYCTOM la collecte des biodéchets.

Les actions suivantes ont été menées :

- Acquisition de tables de tri adaptées pour les enfants ;
- Sensibilisation des personnels (agents de restauration et gardiens d'école) ;
- Mise en place de la collecte à partir d'octobre 2023.

L'année 2024 a permis de suivre les quantités de biodéchets récoltés et valorisés. La collecte des biodéchets permet de collecter environ 6000 kg par mois de biodéchets, qui sont ensuite utilisés comme engrais et épandage dans les exploitations agricoles d'Ile de France.

En 2025, la collecte des biodéchets est réalisée par Véolia (via un marché piloté par Plaine Commune). La collecte a permis de récolter 46.2 Tonnes de biodéchets. D'autres actions en faveur de la réduction des déchets ont été réalisées :

- Campagne de pesée faite sur 6 écoles à la rentrée scolaire en association avec Plaine Co et le bureau d'étude Argile ;
- Etude sur la mise en place de l'inox en juin 2025 qui se poursuit en 2026 ;
- De nouvelles pesées seront poursuivies en 2026 ;
- Déploiement progressif de plateaux inox multi compartiments à partir de janvier 2026.

Action 14 : Mise en place d'un arrêté et d'une charte chantier faibles nuisances

Enjeux :

L'objectif de cette action est de réduire les nuisances engendrées par les travaux sur la ville.

Dans les faits :

La Ville d'Aubervilliers a adopté au conseil municipal du 22/06/2023 une charte limitant les nuisances des chantiers sur le territoire communal. Il s'agit de conseiller et d'ainsi éviter au maximum ces nuisances afin de préserver le cadre de vie des habitants, dans un contexte de renouvellement urbain fort sur la ville. Cette charte est prise en complément d'un arrêté municipal du 02/05/2023 posant la réglementation générale.

Elle enjoint les maîtres d'ouvrage et entreprises réalisant des travaux sur le territoire communal à appliquer l'ensemble des préconisations décrites dans cette charte. Elle s'applique à tous les travaux sur l'espace public ou privé, indépendamment des différentes procédures d'urbanisme, auxquelles le projet est soumis.

Six thématiques ont été retenues pour le contenu de la charte :

- Les nuisances sonores ;
- Les poussières ;
- La biodiversité et le respect de la végétation ;
- La gestion des déchets ;
- La dératissage.

En 2025, la Ville (action portée par le Service Communal d'Hygiène et de Santé) a été amenée à contrôler environ 29 chantiers (exemple : chantiers dans le diffus et en ZAC), et entreprises suite à des signalements de nuisances environnementales. Ces signalements concernent majoritairement des problématiques de pollutions sonores, et dans certains cas, une pollution lumineuse (chantiers, commerces, terrains, parkings etc.), une problématique de nuisibles (rats) ou encore des horaires de démarrage de chantiers qui ne respectent pas l'arrêté municipal.

Pour deux entreprises, des études acoustiques ont été réalisées par un prestataire missionné par la Ville afin de déterminer et objectiver les nuisances sonores signalées par les riverains. Des mesures doivent être prises par les sociétés pour remédier aux problématiques constatées.

Pour les autres signalements, environ une dizaine de courriers de mises en demeure ont été adressés par la Ville aux gestionnaires de chantiers, responsables de site, gérants d'établissements etc. afin de leur rappeler leurs obligations, le respect de l'arrêté municipal ainsi que le bon suivi de la charte chantiers à faibles nuisances.

Action 15 : Mise en place du tri dans les bâtiments de la ville

Enjeux :

La ville affirme son engagement en tant qu'administration exemplaire et durable en initiant la mise en place du tri sélectif dans les bâtiments dont elle assure l'entretien. Cette démarche vise à réduire l'impact écologique en favorisant le recyclage et en limitant les volumes de déchets envoyés en incinération ou en décharge. Sur le plan réglementaire, elle

répond à l'obligation, en vigueur depuis 2016, pour les sites de plus de 20 agents de justifier la mise en œuvre du tri des papiers de bureau. Au-delà de la conformité légale, cette initiative sensibilise les agents municipaux aux pratiques responsables, contribuant à ancrer une véritable culture écoresponsable au sein des services de la ville.

Dans les faits :

Depuis 2024, la Ville d'Aubervilliers effectue un déploiement progressif de matériel de tri pour ces sites administratifs. Afin d'accompagner ce dispositif chaque déploiement est suivi d'une campagne de sensibilisation et de communication ainsi que d'une formation auprès des agents d'entretien.

Le déploiement s'est déroulé en plusieurs étapes. Une phase d'expérimentation a d'abord été menée sur deux sites administratifs de la ville, où deux solutions de tri différentes ont été testées. En 2024, sept sites qui ont été équipés, dont trois établissements recevant du public et quatre sites administratifs. En 2025, le déploiement s'est poursuivi sur 6 nouveaux sites :

- Centre administratif du 31-33 rue de la Commune de Paris ;
- La direction des sports au 180 rue André Karman ;
- La direction de la vie associative au 41 rue Lecuyer ;
- La Maison des services Mahsa Amini ;
- La Maison pour tous Henri Roser ;
- La Maison pour tous Bertly Albrecht.

Action 16 : Lancement d'expérimentations urbaines en faveur de la transition écologique via l'appel à projet Quartiers Métropolitains d'Innovation

Enjeux :

La Ville d'Aubervilliers est lauréate de la seconde édition du programme « Quartiers Métropolitains d'Innovation », un programme d'expérimentation innovante impulsé par la

Métropole du Grand Paris et opéré par Paris&Co. Dans ce cadre, la Ville d'Aubervilliers est accompagnée pendant deux ans pour mettre en œuvre des expérimentations sur son territoire, véritables leviers d'accélération de la transition écologique.

Dans les faits :

Ce dispositif représente une opportunité pour accueillir des expérimentations innovantes sur l'espace public. La Métropole du Grand Paris et Paris&Co ont ainsi lancé un appel à projets auprès d'expérimentateurs afin qu'ils puissent proposer des solutions innovantes pour répondre aux enjeux suivants :

- Apaiser l'espace public ;
- Décongestionner le centre-ville ;
- Adapter le centre-ville au changement climatique.

En tout ce sont huit projets qui sont expérimentés sur le territoire :

- **Opéliv by Qievo** : optimisation de la logistique et des horaires de livraison des commerçants du centre-ville pour réduire la congestion.
- **Wisp** : gestion intelligente des feux de circulation au Pont de Stains pour réduire les temps de trajet.
- **Fair architecture** : concertation citoyenne mêlant design et chantier participatif dans le cadre de la rue aux écoles (rue Paul Bert).
- **Mementour** : application de découverte du patrimoine historique et naturel du cimetière d'Aubervilliers.
- **Toit de Paris** : création de panneaux de signalétique piétonne à partir de zinc réemployé.
- **Source urbaine** : jardinières végétalisées autonomes en eau, installées devant les écoles Jean Macé et Condorcet.
- **Purpl** : mobilier urbain modulable et durable, sans travaux, pour accompagner la transition des espaces publics.
- **Atech** : ombrière végétalisée avec récupération des eaux de pluie

Différents services de la ville et certains partenaires institutionnels (CD93, Plaine commune etc..) sont intégrés dans le suivi et l'accompagnement de ce dispositif.

Action 17 : Mise en place d'une charte événements écoresponsables

Enjeux :

Lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2022, la ville d'Aubervilliers a adopté la Stratégie Ville Durable, qui devient le cadre de référence pour transformer la ville en un espace plus vert, agréable et résilient face aux défis climatiques. Une partie importante de cette

stratégie repose sur l'exemplarité administrative, incitant la municipalité à aligner ses pratiques et celles de ses partenaires sur ses engagements environnementaux. Parallèlement, Aubervilliers, riche d'un calendrier d'événements culturels, sportifs et sociaux, voit en ces manifestations une opportunité pour sensibiliser habitants et visiteurs aux enjeux environnementaux.

Dans les faits :

Pour rendre ces événements plus écoresponsables, la Direction Environnement a initié une démarche collaborative impliquant divers services municipaux, comme la communication, les sports, les affaires culturelles et la vie associative. Ensemble, ils ont repensé la manière de concevoir et d'organiser ces événements. Ce travail a donné naissance à un document regroupant des recommandations concrètes visant à réduire leur empreinte écologique.

Ces recommandations se traduisent par des actions à mener à chaque étape de l'organisation d'un événement. Le premier axe aborde **le choix stratégique du lieu**, en privilégiant ceux qui facilitent le tri des déchets, l'accès aux mobilités douces et une gestion énergétique optimisée. La **thématique des transports** insiste sur l'importance de choisir des sites accessibles par des modes de transport collectifs et doux, tout en sensibilisant les participants à ces alternatives par une communication efficace. **La gestion et la réduction des déchets** occupent une place centrale, avec des mesures pratiques pour limiter leur production et garantir leur tri. Une attention particulière est aussi portée à la **communication responsable**, en encourageant la réduction des impressions et une réflexion sur l'utilisation des goodies. Enfin, **l'offre alimentaire** est identifiée comme un levier clé, avec des recommandations pour proposer des produits locaux, de saison et de qualité, tout en réduisant le gaspillage alimentaire. Ces axes constituent un cadre concret pour organiser des événements plus durables et respectueux de l'environnement.

A partir du mois de septembre 2024 ces recommandations ont été diffusés aux acteurs associatifs et aux services de la ville susceptible d'organiser des événements. Une sensibilisation auprès des organisateurs du forum des associations 2025 de la ville a également été menée ainsi qu'un travail avec les associations qui tenaient des stands de nourriture.

Action 18 : Mise en place d'un budget vert – volet atténuation

Enjeux :

Le **Compte Financier Unique 2024** (anciennement appelé **Compte Administratif**) introduit une nouveauté importante : la mise en place du **budget vert**. Les équipes de la ville se sont pleinement investies pour assurer la mise en œuvre de ce budget vert dès l'année 2024.

Dans ce cadre, un décret du 16 juillet 2024, pris en application de l'article 191 de la loi de finances pour 2024 (n° 2024-1322 du 29 décembre 2023), impose désormais aux collectivités territoriales l'annexion d'une **annexe environnementale** à leur Compte Financier Unique (CFU). Cela vise à renforcer la transparence et à permettre aux élus de mieux comprendre l'impact environnemental des investissements réalisés. Chaque direction a été donc invitée à analyser les mandats de l'année 2024 sous cette nouvelle approche. Le budget vert se présente en 6 différents axes de cotation de la dépense, ils sont les suivants :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques Technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Pour cette première année, les services ont été chargés de coter une partie seulement de leurs dépenses d'investissement, et ce, uniquement sur le premier axe mentionné ci-dessus. En 2025, ils devront coter l'intégralité de leurs dépenses d'investissement, en les évaluant sur deux axes : le premier, relatif à l'atténuation du changement climatique, et le sixième, axé sur la préservation de la biodiversité ainsi que la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles. L'objectif secondaire pour nos équipes sera de renforcer leur formation sur l'évaluation et la cotation des dépenses, afin de garantir une vision précise de l'impact environnemental de nos investissements.

Dans les faits :

Les services de la ville ont donc déterminé si les dépenses de la ville étaient considérées comme favorables, mixtes, défavorables, neutres, non cotées au prisme de l'atténuation au changement climatique. Le tableau suivant synthétise ces résultats.

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 826 097,69	621 272,18	0,00	0,00	341 245,74	863 579,77
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	9 698 029,05	3 302 078,80	0,00	3 628,52	3 562 537,09	2 829 784,64
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	394 983,88	222 305,44	0,00	145 027,59	27 650,85	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	13 842 411,54	4 450 391,76	0,00	0,00	6 844 165,19	2 547 854,59
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		25 761 522,16	8 596 048,18	0,00	148 656,11	10 775 598,87	6 241 219,00

Axe 2 : Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources

Action 1 : Renforcer les exigences environnementales dans le cadre des documents d'urbanisme s'appliquant sur le territoire: enrichir les révisions et modifications du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Enjeux :

Dans le cadre de la révision du PLUI de Plaine Commune, la ville a porté plusieurs mesures permettant à l'échelle de la planification, de tendre vers des aménagements plus durables, de sanctuariser plusieurs espaces sans constructions et de préserver le patrimoine arboré.

Dans les faits :

Le conseil du territoire du 14 février 2023 a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette révision du PLUi a vocation à intégrer les évolutions nécessaires pour permettre les nouveaux projets urbains et traduire règlementairement les politiques publiques de la ville et du territoire.

En 2023, la ville avait débattu sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document cadre du PLUi. Celui-ci présentait 5 axes majeurs, dont celui du territoire écologiquement responsable pour le bien-être de ses habitants, qui intégrait de nouvelles orientations :

- Accélérer la réduction des émissions vers la neutralité carbone 2050 et adapter le territoire aux effets des changements climatiques ;
- Garantir un urbanisme favorable à la santé ;
- La place du vivant : préserver et faciliter la reconstitution de la biodiversité, de l'eau et de la nature en ville.

Pour atteindre ces objectifs, la révision du PLUi approuvée en Conseil de Territoire le 16 décembre 2025, a intégré plusieurs Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), visant à répondre aux enjeux environnementaux :

- L'OAP Trame Verte et Bleue
- L'OAP Santé Environnementale
- L'OAP Paysage
- L'OAP Seine et Canal Saint-Denis
- L'OAP Réhabilitation et Construction neuve
- L'OAP Grands axes et Espace public

Afin de traduire ces nouveaux enjeux sur le territoire d'Aubervilliers, la ville a entrepris plusieurs actions :

- Un recensement des espaces paysagers existants de qualité afin de garantir leur préservation. Cela se traduit par l'ajout dans le plan de zonage détaillé du PLUi d'espaces végétalisés à préserver (EVP) et d'espaces végétalisés à préserver des ensembles résidentiels (EVPr) ;
- Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 avril au 2 juin 2025, la Ville a notamment fait le choix de conserver l'entièreté de la zone UVP sur la friche Griset afin de créer un nouveau parc dans ce secteur, contre l'avis de la SGP qui voulait réduire cet espace ;
- Une identification des secteurs urbains (zone U) à faire muter en zone UVP (dite zone verte et paysagère) qui représentent environ 24 000 m² d'espaces verts à créer;
- Un diagnostic afin d'étendre le périmètre de la zone UH, (dite pavillonnaire), dans le quartier du Montfort pour limiter la densification du secteur ;
- Une sanctuarisation des espaces dédiés à la matérialisation de la trame dans les projets urbains qu'elle traverse (parc central de la ZAC Port Chemin Vert, couronne boisée du Fort d'Aubervilliers, square Lucien Brun) afin d'améliorer la perméabilité du corridor boisé qui traverse la ville d'est en ouest ;
- Une identification des arbres dit remarquables afin de les inscrire dans la liste du patrimoine arboré dans le PLUi ;
- Une protection également des arbres situés sur l'espace public en collaboration avec l'EPT, grâce au Plan arbres et aux commissions « Nature en ville » mises en place ;
- Une introduction des périmètres de vigilance et de dépassement réglementaire pour protéger les populations des pollutions atmosphériques ;
- Une identification des noyaux de biodiversités à préserver.

La ville continue d'accompagner les acteurs de la construction (aménageur, porteur de projet...) afin de tendre vers des aménagement plus durables :

- Analyse de la quantité de pleine terre afin de végétaliser et permettre l'infiltration des eaux de pluie, des qualités paysagères et évaluation du budget dédié à la mission de paysagiste lors des jurys d'architecture des ZAC ;
- Au cas par cas et pour chaque projet, hors exigences PLUi, la ville accompagne les porteurs de projet pour qu'il y ait une plus forte proportion de pleine terre afin de lutter contre l'artificialisation des sols ;
- Une attention particulière est dédiée à la plantation, l'abattage et la compensation des arbres, lors d'opération de construction : exemple sur la ZAC du Fort, ZAC Canal, ou sur la cité des Fusains pour conserver plusieurs platanes remarquables.
- La ville accompagne les porteurs de projets concernant les matériaux employés lors de la construction, que ceux-ci soient le plus décarbonnés possible et qu'une partie soit issue du réemploi. Elle veille ainsi à la qualité thermique, énergétique des matériaux de construction utilisés et à la durabilité des ouvrages.

Action 2 : Renforcer les exigences environnementales des opérations d'aménagement et ce à chaque échelon du projet - de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) au permis de construire

Enjeux :

Les collectivités locales possèdent un rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique mais aussi dans l'amélioration ou la préservation du cadre de vie en ville, à travers, notamment, leurs politiques d'urbanisme et d'aménagement. L'outil ZAC n'intègre pas, a priori, des exigences en matière d'environnement ; qui relèvent de la loi ou des documents de planification (SCOT, PLUi) et garanties par un portage politique fort des élus. De plus, les obstacles que peuvent rencontrer les acteurs des projets urbains dans la mise en place d'une démarche écologique sont nombreux (le poids des habitudes dans les pratiques d'aménagement, les coûts supplémentaires, la complexité, etc.) et nécessitent donc une synergie entre projet politique et mobilisation des techniciens impliqués dans les projets.

Dans les faits :

- Formalisation en amont des projets d'objectifs clairs et connus de tous à respecter au sein du projet, comme cela a été fait pour la ZAC Port Chemin Vert dont l'ambition était de créer un nouveau quartier en entrée de Ville qui relève les défis de la transition écologique et énergétique ;
- Systématisation des cahiers de recommandations / prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementale en concomitance avec le plan-guide pour accompagner aux mieux les concepteurs dès l'amont des projets ;
- Evaluation au fil de l'eau du projet aux objectifs définis en s'appuyant sur les résultats et en identifiant des points de vigilance ;
- Généralisation par l'EPT des études de qualité de l'air dans les secteurs à risques (étude Modelairurba) ;
- Mobilisation des directions compétentes pour porter les exigences environnementales en matière de végétalisation, de production d'espaces verts de qualité et de préservation de la biodiversité auprès des acteurs du projet lors des instances régulières dédiées aux différentes ZAC ;
- Collaboration avec l'équipe instructrice de l'urbanisme réglementaire pour leur permettre d'identifier, au moment des dépôts de permis de construire, les opérations qui ne respecteraient pas les exigences environnementales portées par la ville.

Action 3 : Valoriser les parcs existants et développer des espaces verts sur l'espace public de la ville : déminéraliser des espaces en faveur d'une densification végétale

Enjeux :

La ville d'Aubervilliers est une ville dense et faiblement pourvue en grands espaces verts. Les espaces verts (squares, parcs, jardins partagés et stades) ouverts au public représentent 28.35ha, soit environ 5% du territoire communal. Bien que peu nombreux, 95% du territoire se trouve dans un rayon de 300m autour d'au moins un de ces espaces verts, ce qui signifie que la ville bénéficie d'une bonne accessibilité à ces espaces. Ces espaces sont vitaux et procurent de nombreux bénéfices aux habitants ainsi qu'à la biodiversité : ils procurent un accès à la nature aux habitants et sont un lieu de détente et de ressourcement, ils permettent une infiltration des eaux de pluie sans polluants directement dans les sols, ils sont un refuge pour la biodiversité, ils permettent de diminuer la température lors des pics de chaleur, etc. La ville souhaite donc augmenter leur quantité de manière significative, en ayant une approche permettant de concilier le maximum de bénéfices possibles.

C'est au total 13,48 Ha d'espaces vert supplémentaires qui sont inscrits à horizon 2032 dans la programmation de la ville. Une fois ces programmes livrés, Aubervilliers comptera donc 41,83ha d'espaces verts, ce qui équivaudra à 7,3% de la superficie du territoire communal.

Dans les faits :

En 2025, la ville et l'EPT ont continué à mener plusieurs chantiers de création d'espaces et d'animation de jardins sur la ville (notamment la création du futur jardin collectif au sein du Square Espérance rue des écoles), dont le détail figure ci-dessous :

Adresse du projet	Description du projet	Surface en m ² débitumée et végétalisée
14 rue Paul Doumer	Cours oasis (projet ville)	271m ² , plantation de 38 arbres
Rue de la Courneuve – place des Ponceaux	Suppression du stationnement illicite ; Création d'une banquette arborée ; Agrandissement de la place des Ponceaux ; Création d'une bande cyclable ;	450m ² , Plantation de 19 nouveaux arbres ; Plantation de 2 000 vivaces du label végétal local
Rue de l'écluse de Vertus	Suppression du stationnement côté usine ; Abattages de 5 arbres suite à un diagnostic sanitaire défavorable ; Création d'une banquette arborée côté usine ; Création de trois fosses d'arbres côté talus SNCF ; Création d'une bande cyclable ;	34m ² Plantation de 4 cépées
Rue Rechossière	Création d'une piste cyclable plantée	1000m ² , 250 arbres
Rue Henri	Installation d'une jardinière autonome en eau devant	90cm de haut x

Barbusse	le groupe scolaire (projet ville)	50cm de large x 14m de long
Rue des Cités	Végétalisation du parvis de la résidence Allende (projet ville)	0.3 m ²
Rue des écoles	Végétalisation des pieds d'arbres devant l'ancienne CPAM (projet ville)	5m ²
Avenue Victor Hugo	Renforcement des plantations au sein de l'avenue suite aux travaux du CD 93 (projet ville)	Plantation de 240 arbustes et végétaux

La ville s'apprête à livrer début 2026 d'autres opérations d'envergure : la rénovation des abords du marché du Montfort, le parvis de la Maison des Services Masha Amini, la renaturation du cimetière communal d'Aubervilliers, et la végétalisation de 4 sites sur la ville (parking rue Rayer 300 m² + 23 arbres, rue Schaeffer 150 m² + 12 arbres, parvis école Macé Condorcet 150 m² + 16 arbres, et triangle Bd Félix Faure surface déjà végétalisée + 14 arbres).

S'agissant des arbres voici le détail des arbres plantés sur la ville par Plaine Commune:

- Nombre d'arbre ponctuels remplacés sur la ville (arbres malades, non adapté...) : 74 arbres.

La ville est particulièrement impactée par les travaux de la SGP de la ligne 15. La ville en lien avec Plaine Commune, est premier point de contact quant à la mise en œuvre de la transplantation et de la compensation des arbres impactés par les travaux. La ville veille à ce que tout soit fait pour éviter au maximum tout déplacement et abattage d'arbre. La ville accompagne ainsi les transplantations d'arbres, dont les premières ont été réalisées sur l'espace vert rue Léger-félicité-Sonthonax. L'ensemble des abattages, transplantations ont eu lieu fin 2024 et début 2025 dont voici le détail ci-dessous :

OUVRAGES	PATRIMOINE	ARBRES CONCERNES	ARBRES CONSERVES	ARBRES ABATTUS	ARBRES TRANSPLANTES	ARBRES MORTS OU MALADES	COMPENSATION
Mairie Aubervilliers		38	5	9	19	5	53
Place Pesqué	Plaine Commune	10	1	3	5	1	14
Av de la République	CD	17	4	2	11	0	23
Parcelle bâtiment gare	SGP	12	0	4	4	4	16
Stade du Dr	Aubervilliers	24	8	11	5	0	42

Pieyre							
Chemin vert / Rue du Port		17	12	5	0	0	15
	Plaine Commune	12	11	1	0	0	3
	SGP	5	1	4	0	0	12
Puit Agnès	SGP	28	21	2	0	5	11
TOTAL		107	46	27	24	10	121

Un protocole d'accord a été signé entre IRIS et la ville fin 2025, afin d'assurer sur le long terme le suivi de l'ensemble de ces actions. Fin 2025, les premiers chantiers de compensation ont démarré, avec la plantation de 14 arbres sur une friche appartenant à la ville au 199 Bd Félix Faure. Plus précisément 4 sites ont été choisis pour la compensation dont le détail figure ci-dessous :

- 3 arbres au sein de la cour de l'école Victor Hugo (à venir début 2026) ;
- 1 arbre au sein du jardin « Les Vers de Terre », rue Léger Félicité Sonthonax (à venir début 2026) ;
- 14 arbres au sein d'un futur espace vert Marie José Crespin en cours d'aménagement au 199 Bd Félix Faure (réalisé) ;
- 24 arbres au sein du cimetière communal d'Aubervilliers (à venir début 2026).

Par ailleurs, suite à son adoption en conseil municipal, la ville a fait valoir l'application du barème d'aménité lors de la coupe des arbres de la ville par le groupement IRIS. Les sommes récoltés ont permis d'amender des projets de végétalisation, notamment celui du cimetière communal dont le démarrage est prévu en février 2026.

Action 4 : Mieux connaître la biodiversité communale et s'engager pour le bien-être animal

Enjeux :

Dans le cadre des travaux menées en 2023, et notamment de l'étude des continuités écologiques d'Aubervilliers, la ville a souhaité engager de nouvelles actions pour mieux connaître la biodiversité communale et agir en faveur du bien-être animal.

Dans les faits :

- La ville a participé à l'automne 2024 à la « mission hérisson » pilotée par la LPO et la Métropole du Grand Paris. Elle vise à mieux connaître les populations de hérissons en Ile de France, afin d'identifier les menaces qui pèsent sur cet animal protégé. La mission a été menée durant plusieurs semaines sur le cimetière communal. La mission a été particulièrement réussie, plusieurs hérissons ont pu être répertoriés et leurs traces envoyées aux équipes de chercheurs référents sur le sujet au sein du MNHN. Ces résultats permettent de contribuer aux recommandations nationales pour favoriser le déplacement de la petite faune et la mise en place de passages à petites faunes.

- Une population de hérisson a été observée courant 2025 au niveau de la cour d'école Paul Bert que la ville a rénové, signe d'une bonne reconquête de la biodiversité dans ces espaces. La ville a fait le nécessaire pour que les travaux en cours sur le tennis Paul Bert n'affectent pas la population de hérissons. (Formations des techniciens en charge des travaux). Aussi le projet de rénovation des tennis prévoit la sanctuarisation de passages à hérissons entre les différents fonciers et parcelles et en prévoit de nouveaux notamment avec des jardins privés.

- Dans le cadre des travaux de rénovation du cimetière communal qui débuteront début 2026, la ville a missionné un bureau d'étude paysage doté de compétence en écologie urbaine afin d'identifier la biodiversité remarquable sur le cimetière. L'étude a permis de relever la présence d'orchidées sauvages protégées, de pollinisateurs, oiseaux et autres espèces plus communes. Le projet comportera d'ailleurs plusieurs habitats pour la biodiversité pour hérissons, reptiles, oiseaux et chauvesouris notamment.

- Dans le cadre de l'occupation transitoire du jardin Espérance, la ville a expérimenté la création d'un caniparc au sein de ce jardin afin de répondre à la demande importante des habitants. Ce caniparc, est le premier sur la ville. Il a été inauguré début 2025. D'autres caniparcs sont en projet auprès des services de la ville, notamment au sein des futurs espaces publics du Fort d'Aubervilliers, ainsi que le long du Canal, au sud du Pont du Landy.

Plus largement sur le bien-être animal, la ville accompagne deux associations de défense des droits des animaux :

- L'association Animegoux : il s'agit d'une association de la protection animale, visant à œuvrer pour la stérilisation, le sauvetage des chats errants et à sensibiliser sur la condition animale de manière générale.
Une subvention municipale de 6000 € a été allouée à cette association en 2024, ainsi qu'en 2025.
- L'Association des Animaux d'Aubervilliers : Elle vient en aide aux animaux abandonnés et maltraités en Île de France. Ses activités sont les suivantes :
 - Sensibiliser à la cause animale
 - S'occuper des animaux errants (recueil, accompagnement, identification, vaccination et enfin adoption).

La ville collabore avec le groupe SACPA en charge de récupérer les animaux errants sur le territoire communal et de les transférer à la SPA de Gennevilliers pour identification. Afin d'éviter toute euthanasie des animaux qui seraient trouvés malade, la ville travaille en étroite collaboration avec l'association les Animaux d'Aubervilliers, qui intervient en urgence pour soigner les animaux, particulièrement les chats, en mauvais état de santé.

Suite au conseil municipal du 17 novembre 2023 portant le vœu du groupe de l'alternative citoyenne « *sur la bientraitance animale : protéger les animaux, c'est aussi prendre soin de l'humain* », une commission bien-être animal a été constituée, formée de l'ensemble des parties prenantes de la ville liées au sujet du bien-être animal (élus, associations, services de la ville, professionnels).

Action 5 : Coordonner et accompagner les jardins partagés de la ville : recenser et cartographier les jardins partagés de la ville, animer le réseau de jardins et assurer une communication des actions

Enjeux :

En dépit de son caractère très urbain et de sa forte densité (15 500 personnes par km²), Aubervilliers accueille sur son territoire, différents îlots de verdure qui permettent aux habitants de disposer d'espaces de nature et de culture mais aussi de favoriser la création de lien social et la sensibilisation à la protection de la biodiversité.

Ainsi, une vingtaine de jardins associatifs gérés par 17 associations au total ont été recensés. Actuellement, il existe plusieurs types de jardins associatifs à Aubervilliers :

- Les jardins partagés mettant à disposition des habitants des parcelles individuelles pour la culture potagère ou florale ;
- Les jardins collectifs non divisés et où les plantations sont faites collectivement ;
- Les jardins pédagogiques destinés à l'apprentissage et aux ateliers ;
- Les jardins familiaux et ouvriers résultant historiquement de mises à disposition de jardins aux ouvriers et leurs familles au XIX^{ème} siècle.

Les terrains sont mis à disposition par convention avec différents acteurs : la ville d'Aubervilliers, l'EPT Plaine Commune, le Département de la Seine Saint Denis, l'Office public de l'habitat d'Aubervilliers (OPHA), la Régie immobilière de la ville de Paris (RiVP) ou encore par des aménageurs privés.

Les jardins associatifs sont présents dans les différents quartiers de la ville avec néanmoins une forte représentation dans les quartiers du Centre-Ville, Landy-Plaine-Marcreux-Pressensé, Maladrerie-Emile-Dubois et Villette-Quatre Chemins. Si les quartiers Robespierre-Cochennec-Péri et Paul Bert sont moins pourvus, les acteurs présents et leurs propositions d'animations sont régulières. Seul le secteur Sadi Carnot-République ne dispose pas encore de jardin associatif.

Les associations gérant les jardins ont plusieurs champs d'intervention : mises à disposition d'espaces collectifs ou individuels, mise à disposition de composteurs, ateliers de jardinage, moments pédagogiques à destination des enfants et adultes, valorisation artistiques des jardins, événements de promotion de l'agriculture urbaine, etc.

Dans les faits :

En 2025, la ville a mené différentes actions afin de valoriser et de promouvoir les jardins partagés :

- 3 réunions du « réseaux des jardins associatifs » de la ville
 - o 1 réunion sur le thème du compostage
 - o 1 réunion d'organisation de la fête des jardins 2025
 - o 1 réunion « festive » de clôture et bilan de la fête des jardins
- Organisation de la fête des jardins :
 - o Du 24 septembre au 5 octobre 2025, dans le cadre de la semaine européenne du développement durable
 - o 15 évènements proposés par les différents jardins associatifs
 - o 7 jardins participants
- Relais au réseau des jardins d'appels à projets, de dons, d'actualités en lien avec leur activité (Fresques de la biodiversité, récupération de matériaux, appels à projets autour du développement durable...);
- Futur espace collectif du jardin Espérance : accompagnement avec Plaine Commune d'un groupe d'habitant du quartier Vilette Quatre-Chemins pour la création d'une association et l'aide dans la gestion du futur jardin associatif. L'association est officiellement créée, une convention de mise à disposition de l'espace est en cours de ratification par Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers.
- Accompagnement de l'association des Petits Près Verts et de l'association Le Jardin de l'Ecluse sur des problématiques de sécurisation des parcelles mises à disposition. Ces 2 jardins rencontrent les mêmes soucis de squat et dégradations de leurs espaces par des personnes tierces. Des rendez-vous sur sites, en présence de la police municipale ont été organisés et un suivi des dossiers est mis en place.
- Soutien à l'organisation d'évènements des associations du réseau des jardins par le prêt de matériel et/ou la mise à disposition de salle.

En perspective pour 2026 :

- Organisation de la fête des jardins ;
- Travail en réseau sur différents thèmes : compostage, pollution des sols, animations...
- Mise à jour du livret des jardins ;
- Mise à jour de la carte des jardins et publication dans les Nouvelles d'Auber ;
- Offre de formation selon les besoins des jardins : gestion des conflits, jardinage, animation d'un réseau de bénévoles...
- Visite régulière dans les jardins pour recueillir les besoins de chacun.

Axe 3 : Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains

Action 1 : Accompagner les retraités jusqu'à leur fin de vie

Enjeux :

La ville d'Aubervilliers met en œuvre une politique publique qui vise à accompagner le parcours des retraités et ce jusqu'à la fin de leur vie. La ville intervient dans le champ du social et du médico-social, contribuant à la citoyenneté, au maintien ou renforcement du lien social, à la prévention de l'isolement, au bien vieillir dans ses dimensions sociales et médico-sociales. En outre, elle développe un certain nombre d'actions favorisant le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles, et le maintien et la visibilité des seniors dans la vie de la cité au travers d'évènements d'envergure tels qu'Auberiv'Agés, la Semaine Bleue, les colis de fin d'année, le Cabaret etc.

C'est avant toute chose un enjeu de cohésion sociale dans la perspective du vieillissement de la population, et de la capacité à adapter notre offre de service.

Environ 4 000 personnes sont annuellement concernées par au moins une prestation de la direction de l'autonomie. A ce chiffre s'ajoutent également les proches de ce public, notamment les aidants familiaux, les enfants en quête d'information, ce qui conduit à environ 9 à 10 000 personnes impactées par cette politique publique.

Dans les faits :

Mise en place d'une offre de service et de prestations accessibles au plus grand nombre, c'est-à-dire intégrant les spécificités économiques et culturelles de la population, la diversité générationnelle de ce public.

Outre l'accès aux droits, et l'accompagnement médico-social, les actions concernent l'accès aux loisirs, aux parcours de bien-être et de promotion du bien vieillir.

Soit environ une offre de plus de 25 ateliers intégrant des activités physiques (renforcement musculaire, boxe, pilates, etc.), des activités de bien être (sophrologie, shiatsu, danse thérapie et yoga du rire), des pratiques créatives et de découvertes, des partages de savoir (informatique, bridge, bricolage, café littéraire, etc.).

Cette offre est complétée par 8 séjours et près de 70 sorties annuelles en car ou mini bus.

Inspiré du concept solidaire danois "Cycling without age", la ville souhaite développer un nouveau mode de déplacement alliant lien social, écologie et valorisation de l'espace public.

Le service municipal d'accompagnement et animations seniors a pour mission d'accompagner dans leur quotidien grâce à la flotte municipale de véhicule motorisée les personnes âgées inscrites auprès du service (usagers, locataires des résidences autonomie et bénéficiaires des EHPAD).

L'usage du vélo dans la ville est une solution écologique, responsable et citoyenne de mieux circuler dans la ville. Par ailleurs, il permet également des moments d'échanges, une circulation plus douce et une vision plus humanisée et agréable du cadre de vie en particulier pendant ce contexte de crise sanitaire.

Afin de sensibiliser les séniors autonomes et ceux en mobilité contrainte, plusieurs actions de sensibilisation et de découverte réalisées :

- Mise en place d'un système de prêt des triporteurs pour les manifestations municipales et associatifs dans la ville, pour les journées portes ouvertes de l'Ehpad Constance Mazier ;

La flotte de 10 vélos classiques de ville, 1 tricycle, 3 triporteurs et 1 tricycle biplace a été mis à disposition de la flotte globale de la collectivité afin que le plus grand nombre puisse en bénéficier, y compris pour les services menant des actions publiques.

Action 2 : Proposer un environnement sain et sensibiliser les jeunes enfants au développement durable

Enjeux :

Développer la qualité de l'accueil au sein des 8 structures municipales d'accueil de jeunes enfants constitue un axe prioritaire de la politique publique de la petite enfance. Dans ce cadre, l'objectif est de proposer un environnement sain pour les enfants et les agents en intégrant des pratiques davantage respectueuses de l'environnement. L'enjeu éducatif autour du développement durable vise à sensibiliser aux questions environnementales dès le plus jeune âge. Ainsi, 3 axes sont développés et mis en œuvre au quotidien :

Action n°1 : Alimentation saine et durable

Action n°2 : Lutte contre les perturbateurs endocriniens

Action n°3 : Sensibilisation à l'environnement

Dans les faits :

Action n° 1 : Alimentation saine et durable

- Tous les repas proposés sont constitués au minimum de 60% de produits biologiques, respectant les labels de l'agriculture biologique européenne ou Nature et progrès et sont certifiés sans OGM ;
- Les produits issus de circuits courts sont également favorisés ;
- La vaisselle de service en plastique a été substituée par de la vaisselle en inox ;
- Des plats végétariens sont très fréquemment proposés pour les enfants de plus de 18 mois ;
- Un travail contre le gaspillage alimentaire est fait, avec suivi des quantités commandées et consommées, sur la base du nombre d'enfants effectivement présents en crèche. La collecte séparée des biodéchets sera expérimentée en 2026 dans une première crèche, en partenariat avec Plaine commune.

Action n° 2 : Lutte contre les perturbateurs endocriniens

- Depuis 2018, toutes les couches utilisées sont écologiques, certifiées Oekotex et composées de cellulose issue de forêts FSC ;
- Le mobilier des crèches est réalisé avec des matériaux limitant les émissions de polluants volatils et sans phtalate ; les peintures correspondent à la catégorie A+. Diminution de la proportion des jeux en plastique, et augmentation des jeux en bois, déjà dans 3 crèches (Ethel Rosenberg, Maladrerie, Le Maut) ;

- L'usage des produits d'entretien sans pictogramme est favorisé. Une formation au bionettoyage a été mise en place avec le service Formation (DRH), et elle sera diffusée aux agentes techniques en 2026.

-

Action n°3 : Sensibilisation à l'environnement

- 3 crèches disposent d'un carré potager dans l'espace extérieur permettant la découverte du cycle des plantes, la gestion de l'eau...
- Des actions pédagogiques sont menées autour de la nature, en s'appuyant sur des événements tels que la Semaine du goût et la Fête des fruits et légumes, ou encore avec l'invitation d'une ferme pédagogique le 13 décembre 2025 ;
- Au niveau du personnel, un groupe de travail sur le développement durable a été mis en place parmi les directrices de crèche, afin de suivre l'ensemble des aspects environnementaux.

Action 3 : Sensibilisation auprès des jeunes – actions du CLJ

Enjeux :

Le service municipal jeunesse, par le biais du Conseil Local des Jeunes, poursuit son accompagnement des jeunes Albertivillariens sur les questions liées au développement durable renforçant la transversalité de cette thématique au sein de différentes actions menées. Le CLJ est impliqué depuis plusieurs années dans des actions de promotion de l'utilisation du vélo pour son bien-être physique et mental, de l'utilisation de la gourde dans son quotidien pour utiliser moins de bouteilles en plastique. Ainsi, il mène des actions pour accompagner les jeunes de la ville à développer un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement, du bien-être physique et mental et, plus largement au développement durable.

Dans les faits :

En 2025, pour l'essentiel, l'éducation au développement durable auprès des jeunes du CLJ et leurs pairs Albertivillariens s'est déclinée via la 5^{ème} édition du Cycle & Collect autour de différentes thématiques :

- Alimentation et consommation : achats de fruits, fruits secs, jus de fruits et utilisation de carafes d'eau lors des débats du CLJA et des animations des temps de sensibilisation autour de l'action Cycle and Collect en partenariat avec l'association Génération Diabète 93 ;
- Balades à vélo en week-end et soirée tout au long de l'année : parcours de 20 à 30 km reliant Aubervilliers et ses villes voisines (La Courneuve, Pantin, Saint-Denis, Paris) pour encourager les déplacements doux auprès des jeunes avec remise de gourde individuelle pour ne pas utiliser de bouteilles plastiques à usage unique ;
- Temps de sensibilisation « Healthy Food vs Junk Food » auprès des jeunes participants aux balades et aux 100 km à vélo : échanges à partir d'un questionnaire réalisé par une jeune du CLJ et étudiante en 3^{ème} année de médecine ;
- Sensibilisation autour du diabète, de l'alimentation saine et de l'activité physique dans son quotidien : échanges entre jeunes du CLJ et membres de l'association Génération Diabète 93 ;
- Ateliers cuisine : préparation des repas pour les 100 participants au 100 km à vélo - entre la ville de Provins et Aubervilliers - (dîner de la veille du jour des 100 km, petit-déjeuner « sportif », pique-nique à mi-parcours pour booster les participants et goûter avant l'arrivée à Aubervilliers) ;
- Ateliers de réparation de vélos : formation de jeunes du CLJ sur la réparation de vélo avec l'association Les vélos de la Brèche,
- Utilisation de vélos d'occasion : achats de vélos réparés auprès de l'association Les Vélos de la Brèche ;

- Sensibilisation à la sécurité routière : ateliers aux gestes de premiers secours avec simulations de chutes à vélo avec un professionnel secouriste expérimenté ;
- Balade de 100 km à vélo entre Provins et Aubervilliers : parcours rassemblant des Albertivillariens de tous âges très majoritairement peu voire très peu habitués à la pratique du vélo dans son quotidien.

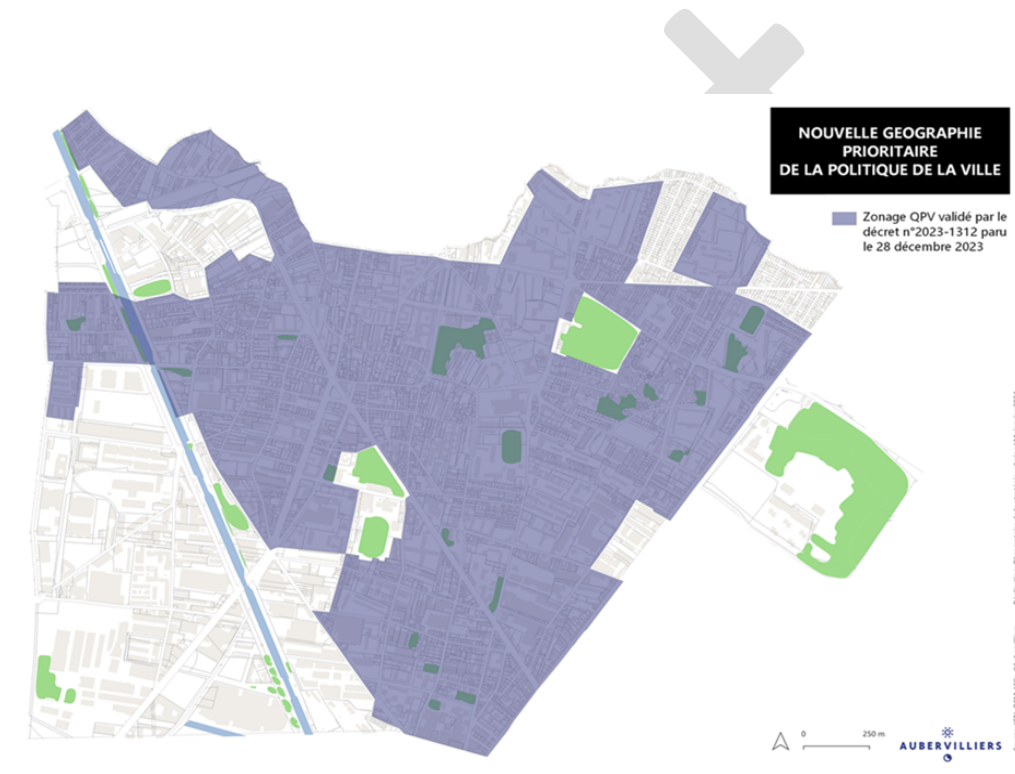
Ainsi, en organisant et en mettant en place des actions concrètes, le CLJ a pu rassembler 100 participants de tous âges pour la réalisation de son action Cycle & Collect sur un parcours de 100km à vélo.

Par sa forte mobilisation autour des enjeux de développement durable, le CLJ observe chez les plus jeunes participants à ses actions un changement dans leurs habitudes et attitudes, une pratique du vélo plus régulière, une meilleure prise de conscience sur son mode alimentaire et sa consommation de bouteilles en plastique, application du tri sélectif dans son quotidien.

Action 4 : Définir un nouveau cadre de la politique de la ville en faveur des quartiers prioritaires

Enjeux :

La Politique de la ville a été initiée à Aubervilliers il y a plus de quarante ans alors que les pouvoirs publics prenaient conscience des difficultés des « grands ensembles » d'habitat social. La ville s'est très tôt inscrite dans la politique de la ville et a bénéficié des différents dispositifs. Aujourd'hui, la population aubervillarienne est estimée à 90 071 habitants dont 83 700 en QPV ce qui représente 92,5% de la population totale.



Dans les faits :

Une évaluation locale menée en 2023 a permis d'assurer une meilleure lisibilité de l'efficacité de la politique de la ville à Aubervilliers. A travers l'organisation d'une cinquantaine d'entretiens (professionnels, élus, conseils citoyens, associations), de 4 séminaires thématiques (cadre de vie, participation des habitants, financement pluriannuels) et d'une enquête flash auprès de 80 habitants des quartiers prioritaires, l'évaluation a permis de rendre compte du fonctionnement et de l'impact du contrat de ville 2015-2023 et de tirer les conclusions pour le nouveau cadre de la politique de la ville. En complément de ce travail, la ville a organisé 4 ateliers de travail (cadre vie, accès au droit, lien social, éducation-emploi) à la suite de l'adoption du Contrat d'engagements 2030 de Plaine Commune.

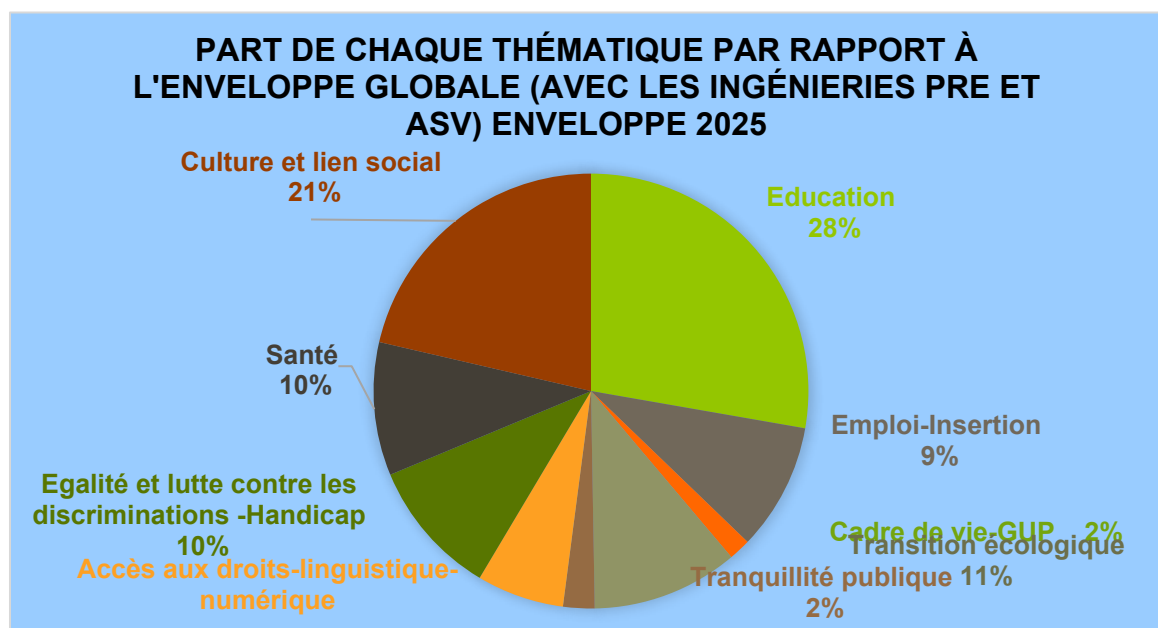
Héritier des contrats urbains de cohésion sociale et des contrats de ville, le Contrat Engagements Quartiers 2030 constitue le nouveau document de référence de la politique de la ville menée en faveur des quartiers prioritaires. Il fixe les objectifs stratégiques et opérationnels de réduction des inégalités territoriales constatées entre Plaine Commune et la région Ile-de-France, en s'appuyant sur la mobilisation du droit commun, le développement de projets pour les quartiers prioritaires financés grâce aux crédits spécifiques politique de la ville (programmation annuelle et autres dispositifs), et s'attache à développer une dynamique partenariale entre l'ensemble des acteurs publics et privés intervenant en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Les contrats engagement 2030 ont une structure à deux volets. En effet, ils présentent dans un premier temps, un socle commun qui sanctuarise les priorités retenues à l'échelle de l'Etablissement Public Territorial, à savoir :

- La réussite éducative et le plein emploi ;
 1. Soutenir la réussite éducative et tendre vers l'égalité territoriale en matière d'éducation
 2. Favoriser l'accès à l'emploi et à une formation adaptée aux profils des habitants
 3. Favoriser le développement économique des quartiers, au service des habitants
- Un cadre de vie sain, durable et sûr ;
 1. Permettre aux habitants d'avoir accès à un logement décent et à un cadre de vie de qualité
 2. Accompagner et accélérer la transition écologique des quartiers
 3. Renforcer la prévention et la lutte contre la délinquance
- L'égalité des chances et de l'accès aux droits.
 1. Garantir l'accès aux droits pour les habitants des quartiers
 2. Agir en faveur de l'égalité et contre les discriminations
 3. Améliorer le niveau de santé de la population
 4. Renforcer le lien social et l'émancipation des individus

Dans un second temps, une déclinaison locale des dites priorités, adoptée en juin 2024, est adossée au contrat cadre.

Une enveloppe cible annuelle (1 703 500 € de subvention pour l'année 2025) est associée à ce contrat de ville et permet de financer en moyenne 140 projets à Aubervilliers avec une part dominante de projets portant sur l'éducation, la culture, le cadre de vie et la santé.



Le Contrat Engagements Quartiers 2030 vise également à assouplir les conditions de l'organisation de la participation citoyenne. L'objectif est de s'appuyer sur les dynamiques et instances locales déjà existantes, telles que les conseils de quartier. Une restructuration des conseils citoyens a été proposée pour assurer une meilleure représentativité et adaptation aux réalités de terrain. Cette restructuration a été mise en œuvre au printemps 2025 en capitalisant sur les instances locales. Une liste de 22 nouveaux conseillers citoyens est effective depuis juin 2025.

Action 5 : Promouvoir une politique de diversité et d'égalité (handicap, discriminations, égalité femme – homme)

Enjeux :

La ville d'Aubervilliers s'est historiquement engagée sur les questions de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes hommes. A travers la création de la Mission Diversité Inclusion en 2021, la municipalité a souhaité renforcer ses actions dans les 3 axes suivants :

- Prévention et lutte contre les discriminations ;
- Promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- Promotion de l'égalité femmes hommes et lutte contre les violences envers les femmes.

Sur la lutte contre les discriminations, 3 axes d'interventions sont privilégiés :

Axe 1 : Renforcer la connaissance des phénomènes discriminatoires et sensibiliser le public

Axe 2 : Accompagner et prendre en charge les victimes de discriminations

Axe 3 : Prévenir les risques discriminatoires dans les organisations

Sur l'inclusion du handicap, il s'agit de développer une stratégie municipale en matière de lutte contre le validisme pour favoriser la lutte contre les discriminations subies par les personnes handicapées et leur inclusion dans tous les domaines : sport, culture, loisirs, accessibilité, scolarité...Il s'agit également de changer le regard sur le handicap et de favoriser une société inclusive.

Sur l'égalité femmes-hommes, des actions de prévention sont menées dès le plus jeune âge en milieu scolaire, qui vise à dépasser les représentations de genre. Il s'agit également de développer des actions visant la promotion d'un vivre-ensemble égalitaire et un bien-être de la population locale. Enfin, la municipalité priorise dans ses actions la lutte contre les violences intrafamiliales et les violences sexistes et sexuelles.

Dans les faits :

- Ateliers de sensibilisations : lutte contre le sexisme et les stéréotypes de genre dans les 2 maisons pour tous et la maison des services ;
- Ateliers dans les écoles (égalité filles garçons et lutte contre les discriminations) et partenariat avec des collèges et lycées dans le cadre de leurs événements propres ;
- Accompagnement au sport féminin et à l'appropriation de l'espace public avec l'association Sine Qua Non de sessions de running mensuels et des sessions de street work-out en plein air hebdomadaires ainsi que des sessions de football féminins dans les city stades ;
- Actions liées au 8 mars sur les 60 ans de la loi autorisant les femmes à exercer une profession sans autorisation maritale (Ateliers sur leur place dans le monde professionnel à travers un programme varié mêlant expositions, ateliers, projections

et rencontres : des portraits d'agentes dans leur environnement de travail aux ateliers de déconstruction des stéréotypes de genre, en passant par des documentaires et des expositions consacrées aux métiers traditionnellement masculins).

- Actions liées au mois des fiertés (Mois de Juin) de sensibilisation contre les LGBTphobies (exposition « Ecllosion.s » Mathilde Desrousseaux, défilé de mode Lycée D'Alembert, cycle de projections thématiques Studio, événement de clôture reporté) ;
- Actions liées au 25 novembre (4^{ème} édition des Assises des violences faites aux femmes sur l'Emprise, expositions Corps en lutte contre les violences de CCFD Terre Solidaire et Amour ou Emprise de Mélanie Body, projection L'Amour ou les Forêts au Studio, rencontres et actions de sensibilisation autour de l'emprise psychologique, des violences économiques et des cyberviolences) ;
- Renouveau d'adhésion au centre Hubertine Auclert ;
- Formation des agents de la Ville sur les discriminations (LGBTphobies, racisme, sexisme, VSST et Handicap) ;
- Ateliers à destination des habitants et habitantes sur la lutte contre les violences racistes, validistes, LGBTQIA+ophobes, sexistes ;
- Programme d'accès aux loisirs, à la culture et au sport pour les enfants en situation de handicap ;
- Accompagnement au répit des aidantes et aidants des personnes en situation de handicap (séjours, ateliers, groupes de parole) avec la coordination municipale du handicap (CMH) ;
- Organisation d'un Forum du Handicap avec la coordination municipale du handicap (CMH)
- Organisation de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA) avec la coordination municipale du handicap (CMH).

Axe 4 : Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

Action 1 : Faciliter l'accessibilité au logement

Enjeux :

Concernant l'accès au parc HLM, plus de 10 000 demandes de logement sont en cours avec un faible taux de rotation dans le parc social. Dans un contexte de fort déséquilibre entre l'offre et la demande, la ville souhaite favoriser la collégialité et la transparence dans l'accès aux logements sociaux relevant du contingent communal. Concernant l'accès à un logement du parc privé digne, le taux de parc privé potentiellement indigne s'élève à 20%.

Dans les faits:

Pour le parc HLM : Renouvellement de la commission municipale de désignation aux logements sociaux, mise en place de la cotation intercommunale de la demande de logement en 2023 qui a pris en compte les priorités de la Ville.

Pour le parc privé digne : mise en place de l'outil du permis de louer

Depuis le 1er janvier 2019, l'autorisation préalable de mise en location dite « permis de louer », est obligatoire pour tous les propriétaires qui souhaitent louer leur logement dans le secteur du Centre-Ville – Marcreux.

Depuis le 1er juin 2021, cette obligation concerne également le secteur Vilette-Quatre Chemins ainsi que l'avenue Jean Jaurès. Un inspecteur est dédié à cette mission, soutenu par l'ensemble des inspecteurs, afin de pouvoir respecter le délai réglementaire d'un mois après le dépôt de la demande, une absence de réponse valant accord tacite. Deux assistantes administratives interviennent également sur ces dossiers.

Au cours de l'année 2025 (dix premiers mois), 407 dossiers de permis de louer ont été traités par le Service Communal d'Hygiène et de Santé, dont 93 ont donné lieu à un accord après travaux du propriétaire, ce qui démontre que le dispositif remplit pleinement son objectif de prévention de la dégradation de l'habitat. De plus, seuls 29 refus ont été prononcés.

Parmi les dossiers instruits en 2025 (dix premiers mois), 122 dossiers ont été ouverts grâce au partenariat conclu avec la CAF, qui permet d'identifier les mises en location n'ayant pas fait l'objet d'une demande préalable de permis de louer (22 dossiers en attente de décision).

Depuis le 01/01/2025, les logements classés G au Diagnostic de Performance Energétique sont interdits à la location.

Action 2 : Lutter contre le chômage

Enjeux :

L'analyse des besoins sociaux réalisée en 2021 a permis de mettre en lumière les enjeux d'accès à l'emploi des femmes du territoire. Ainsi en 2017, 25,7% des femmes d'Aubervilliers étaient au chômage. Cela représente un écart de 6,7 points avec l'échelle départementale et de plus de 11 points avec l'échelle nationale. En parallèle, le taux de familles monoparentales était de 33% avec, dans la plupart des cas, comme cheffe de famille une femme. L'enjeu d'accès à l'emploi de ces publics est, par conséquent, particulièrement prégnant, tant du point de vue de la lutte contre la précarité que de celle pour l'égalité femmes-hommes et notamment l'autonomie financière des femmes, levier majeur d'émancipation.

A ce constat, s'est ajouté celui porté par la MIEL à savoir que, si femme et homme se présentent à part égale au sein de cette structure avec un projet de création d'entreprise, seulement 39% des femmes déposeront in fine leur statut de micro-entreprise ou de TPE.

Pour faciliter l'accès à l'emploi des femmes, il convient donc de travailler à lever les freins objectifs (ex : accès à un mode de garde) et subjectifs (ex : autocensure dans l'accès à l'entrepreneuriat).

Dans les faits :

1) Entreprendre au féminin

1.1. Les Ateliers

Quatre ateliers ont été organisés en 2025, réunissant 32 femmes inscrites. Parmi elles, 20 ont participé au moins à un atelier, représentant 45 présences cumulées. Ces ateliers ont permis de renforcer la posture entrepreneuriale, de consolider les projets émergents et d'orienter les participantes vers les acteurs du réseau local. Le taux de participation démontre un intérêt soutenu pour l'entrepreneuriat féminin sur le territoire.

1.2. Le Forum

L'édition 2025 du forum a accueilli 91 participant.e.s, dont 70 % de femmes. Parmi elles, 46 % étaient porteuses d'un projet entrepreneurial. Les retours recueillis confirment la qualité des échanges, la pertinence des intervenants et l'adéquation du public avec la cible de l'événement.

1.3. Le Concours

Ouvert aux candidatures le 01 Septembre, 10 candidatures ont été examinées et 9 projets, dont la qualité a été souligné, ont été présentés au jury. Les trois projets lauréats ont été annoncés lors du Forum pour des remises de prix de 2500€, 2000€ et 1500€ auxquels se sont

ajoutés, grâce à la qualité des partenariats pré-existants, des aides supplémentaires de Plaine Commune Promotion (500€ par lauréate et adhésion au club des entrepreneurs), de l'Ilot (aide à la création de son site Internet et de la marraine de l'événement, Léa MARIE (mentorat en direction des non lauréates).

2) Déterminées pour l'emploi

Trois sessions ont été organisées en 2025 dans les Maisons pour Tous, mobilisant 27 femmes sur des ateliers thématiques. Ces ateliers ont favorisé la remobilisation, la confiance en soi, la prise de parole et la mise en valeur des compétences transversales. Leur mise en œuvre en proximité a permis d'élargir la participation et de réduire les freins liés à la mobilité.

3) Offre récurrente d'accompagnement (données recueillies sur 3 mois)

- Le Bla Bla Café : 108 participations enregistrées dont 69 femmes (64 %), confirmant l'importance des besoins linguistiques et de socialisation. L'atelier contribue à lever les freins langagiers identifiés dans les suivis.

- Le Rendez-vous Individuel CV : 58 RDV réalisés dont 29 concernés des femmes (50 %). Le volume des demandes met en évidence un besoin persistant d'appui à la candidature.

- Les Ateliers CV : Animés par WPDI à la Mission Emploi, deux ateliers ont réuni au total 18 inscrits. 3 participantes ont été effectivement présentes à l'atelier de novembre ; les présences de décembre n'ont pas été renseignées.

- Les Entretiens-conseil : un diagnostic a été réalisé sur 164 dossiers-usagers non RSA 2024–2025, dont 146 concernent des suivis s'inscrivant dans une continuité pluriannuelle. Parmi eux, 52 % – soit 76 usagers – ont bénéficié d'un entretien-conseil en 2025. Ce taux reflète une sollicitation accrue du service et témoigne d'une intensification des besoins en diagnostic, orientation professionnelle et remobilisation.

Action 3 : Définir un nouveau cadre d'actions en matière de santé

Enjeux :

Introduits par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009 et confortés par la Loi de Modernisation de notre Système de Santé du 26 janvier 2016, les Contrats Locaux de Santé (CLS) permettent la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) et constituent les volets santé des Contrats de Ville « Quartiers 2030 ». Ils peuvent porter autant sur la prévention et la promotion de la santé, que sur les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Le CLS est l'outil de mobilisation et de coordination privilégié pour lutter contre les Inégalités Sociales et Territoriales de Santé (ISTS) qui caractérisent la région d'Ile de France et Aubervilliers en particulier.

Dans un contexte de paupérisation et d'aggravation des inégalités, les besoins importants en terme de santé, les multiples entraves à l'accès aux droits de santé, aux soins et à la prévention, et la fragilité de l'offre médicale rendent plus crucial encore l'engagement d'une démarche de fond dans le cadre d'un Contrat Local de Santé.

En souscrivant un quatrième Contrat Local de Santé (CLS 2024-2028) sur son territoire pour les cinq prochaines années, la ville d'Aubervilliers souhaite poursuivre et développer son engagement autour des questions de santé et d'accès aux soins.

Dans les faits :

A la suite du diagnostic territorial de santé, de la consultation citoyenne, des réunions de concertations et des discussions au sein de plusieurs groupes de travail transversaux, 4 axes stratégiques ont été choisis pour le CLS4 en cohérence avec le Projet Régional de Santé : Construire une culture de la prévention ; Mettre en place des parcours de santé répondant aux besoins des Albertivillariens ; Faciliter l'accès aux soins et renforcer l'offre de santé ; Promouvoir la santé dans toutes les politiques publiques.

Ces axes se déclinent sous forme de 13 fiches actions ou fiches projets qui seront portés par les services de la ville et les partenaires. Les principales thématiques qui seront développées ou portées sont : les consommations à risque et les addictions, la santé sexuelle, la parentalité, la santé mentale, l'accès aux soins et à la prévention, le parcours de santé de plus vulnérables, la santé mentale, la nutrition et l'activité physique, la santé environnementale.

Pour ce qui est de la santé environnement, il est important de s'adapter aux effets du changement climatique, l'objectif principal sera de prévenir les maladies à transmission vectorielle (dengue, chikungunya, zika) par la lutte contre le moustique tigre qui les transmet, par sensibilisation et implication de la population Albertivillarienne aux risques et mesures de prévention contre le moustique tigre. La sensibilisation des agents et de la

population porte par ailleurs sur les thématiques suivantes : bruit, qualité de l'air intérieur dont intoxication au monoxyde de carbone, biodiversité, pollution lumineuse, perturbateurs endocriniens, pollens, nuisances des chantiers, tabagisme passif, et autres. Parallèlement, il sera question de poursuivre la mise en œuvre des actions de prévention et de prise en charge de maladies liées aux expositions environnementales (saturnisme, maladies respiratoires, allergies...), et de créer un Conseil Local en Santé Environnement (CLSE) ayant pour but la prise en compte partagée des enjeux de santé environnement à l'échelle locale. Un de ses objectifs est d'acculturer les politiques aux enjeux de santé environnementale.

projet

Action 4: Faciliter l'accès aux soins

Enjeux :

L'accès aux soins et à la prévention des plus vulnérables est un enjeu important des politiques publiques qui visent à réduire les inégalités sociales de santé.

La ville d'Aubervilliers met en œuvre une politique municipale ambitieuse en matière de prévention/promotion de la santé et accès aux soins, dans le cadre de son contrat local de santé (CLS). Parmi les axes prioritaires nouvellement définis, l'axe 4 priorise la promotion de la santé dans toutes les politiques publiques avec 3 fiches actions largement consacrées aux questions de développement durable ; portées par un médecin de santé publique, spécialisée en santé environnementale. Un groupe de travail a été créé et un questionnaire à l'attention des habitants réalisé afin d'identifier les priorités du territoire :

- *Nutrition et sport santé :*

Dans un contexte de vulnérabilité sociale, la lutte contre la mauvaise alimentation, l'accroissement de la sédentarité, l'inactivité physique et l'ensemble des pathologies chroniques qui y sont associées est un enjeu majeur de santé publique. A travers cette fiche action, il s'agit de contribuer à l'amélioration de l'état de santé des Albertivillariens en favorisant la pratique de l'activité physique et l'alimentation saine.

- *Création d'un Conseil Local de Santé environnementale (CLSE) :*

Épisodes de chaleur, épidémie de Covid, pics de pollution atmosphérique, les événements de ces dernières années ne sont pas sans rappeler l'importance d'une prise en compte de l'influence des facteurs environnementaux dans les politiques de santé, reconnue depuis 1994 par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Comparativement au département, la ville connaît par ailleurs un niveau élevé d'exposition à de multiples nuisances environnementales. Il sera question de renforcer nos actions en matière de santé environnement, en ciblant l'information et la formation, le développement d'outils de recherche et de sensibilisation de tous les publics, la mobilisation des acteurs et la mise en œuvre de démarches nouvelles.

- *Actions sur les déterminants de santé environnementale :*

La direction de la santé contribuera à réduire les sources d'expositions et prévenir les risques liés à l'exposition des populations vulnérables aux polluants environnementaux ?

Dans ce cadre et en complément, la ville a mis en place en 2025 :

> des actions d'accès aux droits de santé:

-une permanence de soins en santé ambulatoire (PASS/PADS) sur les 2 CMSU ;

-des permanences d'accès aux droits dans trois structures de la ville (CMSU Pesqué, Fabrique de santé, MPT Berty Albrecht et MPT Mahsa Amini) ;

-de nombreuses actions de « Aller vers » les populations les plus vulnérables (foyers de travailleurs migrants, foyers de jeunes travailleurs, résidences universitaires).

Permanence de soins en santé ambulatoire : 230 patients reçus dans ce cadre en 2025

Permanences d'accès aux droits en santé: 1170 personnes reçues en 2025

> des actions de prévention et promotion de la santé :

Actions d'aller vers : ex : interventions sur les marchés (précarité menstruelle, dépistage des cancers), au resto du cœur, au CHRS de la Main Tendue, dans les résidences universitaires 37 interventions en 2025.

Interventions prévention du Tabac : 2 interventions en 2025

Intervention Dépistage VIH/ HBV/HBC : 6 interventions en 2025

> Réorganisation de l'offre de soins

Le Pôle Santé de Femmes et Santé Sexuelle Joëlle Brunerie

Suite à deux féminicides, la Municipalité a organisé les assises contre les violences faites aux femmes. Dans ce cadre, le projet d'un pôle dédié aux femmes a émergé. Un travail transversal incluant les agents et les élus a été lancé aboutissant à l'inauguration de ce pôle le 24 décembre 2024, avec une activité réellement significative en 2025, offrant de la consultation autour des violences faites aux femmes, de la gynécologie, de l'obstétrique, de l'IVG médicamenteuse et instrumentale ainsi que du planning familial entre autres. Des interventions de prévention ont été effectuées dans l'ensemble des classes de 3^{ème} des collèges de la ville.

Les SNP

Pour répondre à la forte demande le CMSU Pesqué a ouvert un Pôle de Soins Non Programmés (SNP) pluriprofessionnel afin de permettre aux usagers d'accéder à la consultation médicale et infirmière sans rendez-vous. L'offre est régulière et organisée autour d'un tri médical.

Les Centres Municipaux de Santé Universitaires

Les centres municipaux de santé proposent une offre de soins variées, qui sont le pendant des activités de préventions des services de santé publique. L'accent a été mis sur la santé des femmes, la santé sexuelle, et la santé mentale et les Soins Non-Programmés. Durant l'année 2025 les CMSU ont effectué près de 66 000 consultations ou actes divers.

Action 5 : Soutien à la parentalité et au lien social

Enjeux :

Aubervilliers compte trois Maisons pour Tous agréés centres sociaux : la Maison pour tous Berty Albrecht dans le secteur nord de la ville, la Maison pour tous Roser dans le secteur centre-ouest et la Maison pour tous Mahsa Amini dans le secteur sud (Villette 4 chemins, Firmin Gémier, Sadi Carnot, Paul Bert) depuis novembre 2024, ce qui permet de rééquilibrer l'offre en services de proximité sur l'ensemble du territoire albertivillarien.

Les MPT accueillent les familles, les enfants, les jeunes et adultes, les associations, les acteurs du territoire désireux de co-construire, de se rencontrer, de partager, de créer, d'apprendre, de se divertir de participer pour agir et vivre ensemble.

Elles accueillent des associations du quartier et travaillent avec les différents services municipaux et les partenaires institutionnels. Les habitants, au cœur du projet social, ont une place importante dans la vie de l'équipement. Les Maisons Pour Tous accompagnent tous les habitants dans leurs démarches et permettent à tous l'accès au numérique, à internet, elles favorisent l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap, poursuivent la sensibilisation et la réflexion sur les inégalités femmes-hommes et la lutte contre toutes les discriminations, etc. Enfin, elles permettent aux habitants de s'exprimer et d'agir sur la transformation de leur quartier et l'amélioration du cadre de vie.

Les Maisons Pour Tous sont :

- ✓ des lieux d'accueil et d'information ouverts à tous ;
- ✓ des lieux d'écoute, de rencontres et d'échanges ;
- ✓ des lieux d'accueil des familles et de soutien à la parentalité ;
- ✓ des lieux d'animations globales ;
- ✓ des lieux d'accès aux droits ;
- ✓ des lieux d'inclusion et de convivialité luttant contre toutes formes de discriminations ;
- ✓ des lieux d'animations, de création de lien social et de développement des solidarités ;
- ✓ des lieux pour concevoir et réaliser les projets des habitants.

Dans les faits :

Domaine d'action	Mesures mises en œuvre	Impact & indicateurs
Gestion des déchets - DÉPLOIEMENT ÉCHELONNÉ	<p>Phase 1 (début 2025) : Mise en place du tri sélectif sur plusieurs sites pilotes.</p> <p>Phase 2 (1er juillet 2025) : Généralisation à 3 nouveaux sites : MPT Berty Albrecht, MPT Henri Roser, Maison des Services Mahsa Amini. Installation de bacs collectifs dans les couloirs et cuisines.</p> <p>Phase 3 (3 novembre 2025) : Déploiement final dans l'ensemble des 3 MPT et bureaux. Campagne "Bien trier, ça s'apprend !".</p>	<p>100% des MPT équipées fin 2025.</p> <p>Réduction de 35% du volume de la poubelle résiduelle sur les sites pilotes en décembre 2025.</p> <p>Objectif 2026 : Atteindre -40% sur l'ensemble du parc.</p>

Domaine d'action	Mesures mises en œuvre	Impact & indicateurs
Communication & Accompagnement	Diffusion de l'affiche du tri et promotion du guide en ligne plainecommune.fr/trier-ses-emballages-et-papiers/ . Accompagnement personnalisé des équipes lors de l'arrivée des bacs collectifs.	+200 points de tri installés. Consultation régulière du guide en ligne par les référents DD.
Mobilité professionnelle & offre publique	Ateliers Vélo-École MPT. Deux séances hebdomadaires (lundi/vendredi) à partir d'avril. Participation à l'événement " Vélo & Handicap " le 27 septembre .	124 participants à la vélo-école. 15 personnes (dont publics TSA et PMR) accompagnées à l'événement du 27/09.
Sensibilisation des équipes	Formation "Écologie et animation". Atelier collaboratif "2tonnes" le 01/04/2025.	100% des agents des MPT sensibilisés. 85% de participation à l'atelier 2tonnes.

PROGRAMMATION ÉCOLOGIE POPULAIRE PAR PUBLIC

Axe du Projet	Partenaire Principal	Action Concrète et Précision	Impact et Participation
Partenariat Scolaire et Citoyen	Association Cour jardinée Jean Moulin (via le collège Jean Moulin)	Plantation participative de basilic et de tomates avec les usagers de la MPT	Renforce le lien intergénérationnel et ancrage local du projet de jardinage.
Ouverture Culturelle et Inspiration	Fondation GoodPlanet, Musée Paul-Éluard, Abbaye de Royaumont	Trois sorties pour inspirer et donner une dimension culturelle au jardin citoyen.	Élargit les perspectives des participants et nourrit la réflexion collective.
Animation et Savoir-Faire Local	La Semeuse d'Aubervilliers	Ateliers pratiques de tressage de l'osier proposés aux participants.	Transmet des compétences artisanales et valorise les savoir-faire locaux.
Bilan Quantitatif Global	Réseau des MPT et partenaires	200 participants sur l'année, avec un noyau de 25 jardiniers réguliers.	Démontre l'ampleur et la pérennité de l'engagement citoyen autour du jardin.

Public cible	Programme spécifique	Actions phares 2025 - Focus Tri & Mobilité
Tous les usagers & agents	"Le Tri, un Réflexe !"	Déploiement échelonné des bacs collectifs (juillet et novembre). Animations flash "Doute sur le tri ?" dans les MPT. Promotion active du guide en ligne Plaine Commune.
Publics en situation de handicap & familles	"Mobilité pour Tous"	Participation à l'événement "Vélo & Handicap" du 27/09.
Adultes & Séniors	"Vélo-École - Tous en Selle !"	Modules progressifs du lundi et vendredi.

Indicateur	Valeur 2025	Évolution 2024 vs	Notes spécifiques
Participants à la	124 participants uniques	NOUVEAU	97% de femmes. 9 cycles de formation

Indicateur	Valeur 2025	Évolution 2024 vs	Notes spécifiques
Vélo-École		(contenu)	complets (avril-nov.).
Taux d'équipement en corbeilles de tri	100% des MPT équipées (nov.)	Nouveau	3 MPT, + de 200 points de tri.
Sensibilisation des équipes (Atelier 2tonnes)	16 agents participants sur 19	Nouveau	Atelier du 01/04/2025. 85% de taux de participation.
Empreinte carbone de référence	~8,5 t eq CO2/an/agent (moyenne estimée)	Référence établie	Donnée issue du questionnaire pré-atelier, servant de base pour 2026.

PERSPECTIVES 2026

1. **Étendre les créneaux de vélo-école** au mercredi (pour les adolescents) et samedi matin (pour les familles).
2. **Atelier "2tonnes - Acte II"** : Organiser une nouvelle session fin 2026 pour **mesurer l'évolution** des empreintes et des mentalités après deux ans d'actions.
3. **Étendre le tri à la source des biodéchets** dans les MPT disposant d'un composteur.
4. **Lancer un concours inter-MPT "Le meilleur trieur & cycliste"**.
5. **Végétalisation du parvis de la MPT Mahsa Amini**

Action 6 : Définir le nouveau cadre des politiques sociales

La Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Ville d'Aubervilliers et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Seine-Saint Denis, est une démarche partenariale visant à mettre les ressources (financières et d'ingénierie) de la CAF du 93 et de la ville, au service des politiques sociales et familiales de territoire albertivillarien. Cette démarche partenariale vise à optimiser la synergie d'action entre la CAF93 et la ville d'Aubervilliers ainsi que d'autres partenaires territoriaux en matière de services aux familles et aux publics.

A Aubervilliers, un plan d'action avec une feuille de route 2024-2028 est mise en place pour conduire et réaliser des actions stratégiques et/ou prioritaires permettant de mettre en œuvre de politiques sociales portées par la municipalité et soutenues par la Caf 93.

Enjeu principal sur la CTG : Faire vivre la CTG d'Aubervilliers et mettre en œuvre le plan d'action 2024-2028

- Dans le cadre de la CTG, la ville via les groupes thématiques (Ecoles, Parentalité, Coordination numérique et accès aux droits, Petite enfance, etc.) échange avec d'autres partenaires locaux du territoire, régulièrement les idées, les projets afin d'accompagner au mieux les parcours d'accueils des jeunes enfants, des parcours éducatifs (maternel et élémentaire), d'accompagnement pour l'accès aux droits et aux services publics. Cela permet de mettre en place des actions ciblées, auprès des publics et des familles, pour lutter contre les ruptures de parcours ;
- La ville déploie désormais les actions visant à mettre l'accent sur l'émancipation et l'inclusion des enfants et adolescents en situation de handicap dans les dispositifs de droit commun de la ville;
- Elle soutient de plus en plus toute action en faveur de la parentalité en adaptant les modes d'accueil aux besoins des enfants et de leurs parents, et en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des familles monoparentales ;
- La ville œuvre toujours à trouver des solutions nouvelles et les plus adaptées pour repérer rapidement et prendre en charge les familles vulnérables, les publics allophones etc.

Dans les faits :

Pour l'année 2025 :

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, il est conféré au bloc communal ou intercommunal selon les échelles (sur toute l'étendue du territoire national), la compétence du Service Public de la Petite Enfance (SPPE). En effet, cette loi octroie la qualité d'Autorité Organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant au bloc communal. Ainsi, depuis le 1er janvier 2025, la municipalité d'Aubervilliers est donc devenue le chef de fil de la politique de l'accueil des jeunes enfants (Politique de la petite enfance). Cette politique est déployée sur le territoire communal d'Aubervilliers, afin d'améliorer la qualité de l'offre d'accueil des jeunes enfants (individuel et collectif). Cette disposition a pour objectif de consolider l'existant et/ou de développer des places nouvelles sur le territoire, et ceci dans le cadre des engagements conventionnés au sein de la convention territoriale globale (CTG).

- Un nouvel équipement : Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) est en cours de mise en œuvre et sera opérationnel dès février 2026 au sein de la Maison Pour Tous dans la Maison des Services de « Masha Amini » situé dans le quartier Vilette et 4 chemins.
- Afin de favoriser l'accès aux droits et l'inclusion, notamment pour les publics vulnérables et éloignés des services publics (personnes allophones ou ayant des besoins spécifiques) ; des espaces de proximité d'accompagnement pour l'accès aux droits et aux services publics sont ouverts afin d'assurer des permanences d'Assistantes sociales, d'écrivains publics et d'améliorer les permanences déjà existantes (Migration Santé, MRAP, Marocain de France etc.). Dans le cadre de ces services d'accompagnement à l'accès aux droits (CAF, CPAM, CNAV, ADIL/ problématiques de logement (droits et obligations des usagers) avec permanences socio-juridiques etc.) et aux services publics, des ordinateurs en libre accès sont mis à disposition pour des ménages ou des particuliers avec un minimum d'autonomie dans les démarches.

projet

Action 7 : Développer un plan de sensibilisation à l'environnement en milieu scolaire, auprès des habitants, des élus et de l'administration

Enjeux :

La transition écologique ne pourra s'engranger que si elle est portée par l'ensemble des acteurs présents sur la ville et si l'ensemble des défis que pose le changement climatique sont compris par tout un chacun. La ville souhaite donc mener des actions importantes de sensibilisation auprès de plusieurs publics cibles afin que la préservation de l'environnement devienne un réflexe dans le quotidien de chacun d'entre nous.

Dans les faits :

Pour les écoles :

À chaque rentrée scolaire, la Ville d'Aubervilliers élabore et met à la disposition des enseignants un programme d'éducation artistique, culturelle, environnementale et citoyenne. Ce programme est conçu en étroite collaboration avec l'Education Nationale, les services municipaux, ainsi que les acteurs associatifs et institutionnels du territoire. Il recense plus d'une centaine d'actions éducatives.

Pour l'année scolaire 2025-2026, la ville a continué d'intégrer de nouvelles actions éducatives, présentées par thématique, par niveau de classe. Ces actions se déclinent sous la forme d'ateliers ponctuels, de cycles d'ateliers ou de médiation artistique en lien avec des spectacles.

Cette offre éducative, à la fois riche et diversifiée, a pour ambition de proposer aux enseignants les ressources nécessaires pour renforcer et enrichir leurs projets pédagogiques, contribuant ainsi à la construction de parcours éducatifs pour les élèves, de la maternelle au lycée.

Pour soutenir les projets des enseignants, la Ville a lancé un appel à projets regroupant cinq axes de financement. Les enseignants ont eu la possibilité de solliciter le financement d'une action éducative inscrite dans le programme détaillé ci-dessus, une aide financière ou logistique en déposant un projet entre fin août et octobre 2025. Les projets soumis ont été présentés aux membres de la commission Programme d'Action Éducative Ville (PAEV).

Ainsi, plus d'une centaine d'élèves participe au cours de l'année scolaire 2025-2026 aux actions relatives à l'Education à l'environnement et au développement durable telles que :

- « Les graines et fabrication d'objet » par Les Laboratoires d'Aubervilliers (destinée à des CP) ;
- « Plantation et danse » par Les Laboratoires d'Aubervilliers (destinée à des CE1-CE2) ;
- « L'eau et le dessin » par Les Laboratoires d'Aubervilliers (destinée à des CM1-CM2) ;
- « Les ateliers de cuisine de la Pépinière » par La Pépinière (destinée aux élémentaires) ;
- « Oh ! Des olives » par l'association Les Poussières (destinée à des CM1-CM2) ;
- « Art au jardin » par l'association Point de Rassemblement (destinée à des Moyennes Sections jusqu'au CM2) ;
- « Créativité artistique et éco-responsabilité » par le collectif artistique Rebonds (destinée à des CM1-CM2 ou classes ULIS et UPEAA) ;

- « Accompagnement des projets pédagogiques autour du développement durable et plus particulièrement autour de la pratique du jardinage » par la Direction de l'Environnement de la Mairie d'Aubervilliers (destinée aux maternelles et élémentaires).

De plus, la Ville a soutenu 12 projets pédagogiques portés directement par les écoles, en attribuant une subvention d'un montant total de 5100€.

Ainsi, plus de 400 élèves scolarisés dans 10 écoles de la Ville (3 écoles maternelles et 7 écoles élémentaires) ont participé aux projets suivants :

ECOLES ELEMENTAIRES	INTITULE DU PROJET	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE PAR LA VILLE
Edgar QUINET	Nos langues au jardin	600 €
Firmin GEMIER	Un potager dans ma cour	200 €
Jules GUESDE	Se mettre au vert	600 €
Frida KAHLO	Le jardin sur le toit	400 €
	L'eau notre richesse protégeons la	400 €
Jean MACE	Vers une école fleurie	100 €
Jules VALLES	Jardiner ensemble pour comprendre le vivant	450 €
Paul LANGEVIN	Jardin pédagogique de Paul Langevin	600 €

ECOLES MATERNELLES	INTITULE DU PROJET	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE PAR LA VILLE
Anne SYLVESTRE	Projet jardin	150 €
Jacques PREVERT	La ferme à l'école	850 €
Louise MICHEL	Projet jardin	200 €
	Visite d'une ferme pédagogique	550 €

Enfin, les services de Plaine Commune et via l'association Pik-Pik, organisent en collaboration avec la ville des ateliers de sensibilisation auprès des enfants des écoles et établissements scolaires sur la question de la réduction des déchets :

Animations CE2 :

- 14 écoles touchées : Charlotte Delbo, Robespierre, Edgar Quinet, Jean Jaurès, Condorcet, Wangari Maathai, Babeuf, Notre Dame des Vertus, Firmin Gémier, Joliot Curie, Honoré de Balzac, Victor Hugo, Albert Mathiez, Jean Macé.

- 70 animations réalisées
- 35 classes sensibilisées
- 728 élèves sensibilisés

Animations élémentaires:

- 7 écoles élémentaires touchées : Jean Jaurès, Victor Hugo, Frida Khalo, Firmin Gémier, Honoré de Balzac, Notre Dame-des-Vertus, Jean Macé.
- 39 animations réalisées
- 39 classes sensibilisées
- 695 élèves sensibilisés

Animations maternelles:

- 4 écoles maternelles : Paul Bert, Jacques Prévert, Taos Amrouche, Gérard Philipe.
- 16 animations réalisées
- 16 classes sensibilisées
- 282 élèves sensibilisés

Collèges et lycées :

- 1 parcours de sensibilisation au collège Rosa Luxemburg sur l'alimentation durable, locale et de saison :
 - 24 élèves sensibilisés
 - 4 animations réalisées
 - 1 visite de site (Ferme urbaine La Cour Jardinée)
- 1 parcours de sensibilisation au lycée Jean-Pierre Timbaud sur la création d'un potager et espaces de végétalisation au lycée :
 - 15 élèves sensibilisés
 - 4 animation réalisés
 - 1 visite de site (Ferme urbaine La Ferme des Possibles)
- 2 animations sur le tri des déchets réalisées dans le lycée Jean-Pierre Timbaud
 - 15 élèves sensibilisés

Total:

- 21 établissements scolaires touchés
- 135 animations réalisées
- 93 classes sensibilisées
- 1 759 élèves sensibilisés

Pour les habitants :

La ville d'Aubervilliers organise de nombreuses actions de sensibilisation en lien avec le développement durable, tels que la Fête des jardins, la Semaine européenne du développement durable, Mai à vélo, la Fête du compost ou encore la Semaine européenne de réduction des déchets. Ces événements, ouverts à tous, permettent de sensibiliser les habitants aux différents enjeux et diverses thématiques de la transition écologique. À titre d'exemple, des actions spécifiques ont été menées autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore de l'upcycling, afin de promouvoir des modes de consommation plus responsables. Par ailleurs, en plus d'organiser, la ville joue également un rôle important de relais local auprès des publics et des associations dans le cadre d'action mené par des partenaires, comme par exemple le Festival de l'alimentation durable de Plaine Commune.

Pour les agents de la collectivité :

La ville a proposé en 2025 à ses agents plusieurs animations de sensibilisation à l'environnement ainsi que des ateliers de remise en selle.

Dans le cadre de Mai à vélo, deux ateliers de remise en selle ont été proposés aux agents, en partenariat avec l'association Les Rayons de la régie de quartier de Stains. Un troisième atelier de ce type a également été organisé à l'occasion de la Semaine européenne des mobilités, au mois de septembre. Au total, 24 agents ont ainsi pu bénéficier de ces actions autour de la pratique du vélo. Par ailleurs, une animation d'auto-réparation de vélos a été mise en place lors de la Semaine européenne de réduction des déchets, afin de promouvoir la réparation, sur un créneau de deux heures. Dix vélos ont ainsi pu être examinés et réparés.

Tout au long de l'année, des ateliers de sensibilisation de type « fresque » ont été organisés au sein des différentes directions. À titre d'exemple, les équipes des trois Maisons pour tous ont participé à l'atelier « 2 tonnes », ou encore la direction de la commande publique a été sensibilisée aux enjeux de l'économie circulaire à travers une « fresque de l'économie circulaire ». Par ailleurs, à l'occasion de la Semaine européenne du développement durable, une quinzaine d'agents ont été invités à visiter un projet exemplaire d'agriculture urbaine à Aubervilliers.

Axe 5 : Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Action 1 : Assurer une coordination de l'aide alimentaire intégrant une alimentation durable

Enjeux :

La coordination des acteurs de l'aide alimentaire rassemble les acteurs associatifs et institutionnels œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire et de la santé publique. C'est une approche systémique permettant une action cohérente pour répondre au mieux aux besoins alimentaires de l'ensemble de la population.

Les enjeux de la coordination des acteurs de l'aide alimentaire sont :

- Faciliter l'interconnaissance entre les acteurs du territoire et alimenter un diagnostic des besoins du territoire ;
- Assurer une meilleure visibilité de l'offre du territoire, des actions menées et des projets ;
- Mutualiser les moyens, garantir une complémentarité et une continuité entre les dispositifs ;
- Accompagner la structuration de l'activité par le partage de connaissances, une mutualisation de moyens, le soutien des équipes bénévoles (ex : formation) ;
- Faire émerger de nouveaux projets et développer les actions de sensibilisation autour de l'accès à une alimentation saine et durable pour les publics bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Les acteurs locaux doivent engager de véritables coopérations pour faire émerger des projets collectifs renforçant l'accès à une alimentation de qualité à travers la mutualisation de moyens, de savoirs et de compétences et permettant la participation (sous différentes formes) des personnes en situation de précarité à la conception et à la mise en œuvre des initiatives.

Dans les faits :

La coordination sous l'impulsion du CCAS se réunit une fois par trimestre et la réunion est accueillie à tour de rôle par un des acteurs.

Au cours de l'année 2025, le volet relatif à l'accès à une alimentation saine et durable s'est renforcé avec :

- Une réflexion autour des projets d'accès aux cuisines partagées tels que porté à travers le projet Popote Papote de La Pépinière qui, au-delà de fournir un repas à des personnes vulnérables, travaille la question du lien social ;
- Une mise en relation entre les partenaires associatifs et la plateforme APPUI qui :
 - o Centralise les achats de denrées alimentaires auprès de fournisseurs locaux pour en réduire le coût ;
 - o En assure la redistribution via le recours à des mobilités douces auprès des associations d'aide alimentaire des territoires de Plaine Commune dont une grande partie sont albertivillariennes ;
 - o Met à disposition ses espaces dans le cadre des collectes avec les associations du territoire.
- La formalisation d'outils d'orientation et la mutualisation de moyens tels que redistribution entre acteurs associatifs de stocks de denrées dont la DLC arrive à expiration et ce afin d'éviter du gaspillage alimentaire.

Action 2 : Projet « VRAC » : expérimenter des distributions au plus près des habitants par groupement d'achat

Enjeux :

L'association VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun) facilite l'accès des habitants des quartiers prioritaires à des produits de qualité (biologiques, éthiques, locaux) à prix coûtant, en limitant les coûts intermédiaires et superflus. Elle propose un modèle coopératif où les adhérents participent activement à la gestion, à la distribution et à la gouvernance. Ce projet répond à plusieurs enjeux majeurs. Il améliore l'accessibilité en rapprochant l'offre des habitants grâce à un réseau de proximité et des circuits courts. Il contribue à la réduction du gaspillage et de l'empreinte carbone en s'appuyant sur des producteurs locaux et le conditionnement en vrac. Il renforce le pouvoir d'achat des habitants tout en maintenant une exigence de qualité des produits proposés. En matière de santé, il favorise l'accès à une alimentation diversifiée et équilibrée. VRAC encourage également l'engagement citoyen par son fonctionnement participatif et des actions de sensibilisation à l'alimentation durable. Enfin, le projet promeut la mixité sociale en s'adressant à une population dotée d'une capacité d'achat, différente de celle habituellement concernée par les dispositifs d'aide alimentaire.

Dans les faits :

En 2022, la ville a rejoint l'expérimentation du dispositif aux côtés de Saint-Denis et Stains, deux autres communes de l'EPT Plaine Commune. Elle s'est engagée financièrement à hauteur de 5 000 € pour une mission de préfiguration menée en 2023, qui a permis de recruter une personne. Cette phase a confirmé l'intérêt des habitants pour ce dispositif, avec environ 80 ménages identifiés sur le secteur Villette/4 Chemins comme futurs adhérents.

Cette préfiguration a permis de lancer VRAC sur le territoire d'Aubervilliers, en 2025, huit ventes ont été organisées. En juin, l'association comptait déjà 132 adhérents. La fréquentation moyenne par vente est de 45 commandes, avec une hausse régulière au fil des mois. Une tarification différenciée a été mise en place, incluant un tarif solidaire permettant aux personnes orientées par les professionnels sociaux de bénéficier d'une réduction de 50 % sur le prix coûtant. En complément, des ateliers de cuisine ont été programmés en partenariat avec les services de la ville, VRAC et les Laboratoires d'Aubervilliers. À partir de 2025, les distributions seront relocalisées dans la nouvelle Maison des Services du quartier Villette/4 Chemins. Voici les chiffres clés du projet en 2025 :

- 11 Epicerie ce sont tenues à Aubervilliers ;
- Fin 2025, le groupement d'achats d'Aubervilliers compte 230 adhérent.es avec 162 personnes ayant commandé ;

- Sur l'année, on compte un total de 805 paniers pour un chiffre d'affaire de 33 480€ et un panier moyen à 43€.

- 90 commandes par épiceries sur la fin d'année 2025 ;

- subvention municipale de 5 000 € versée à la structure.

projet